

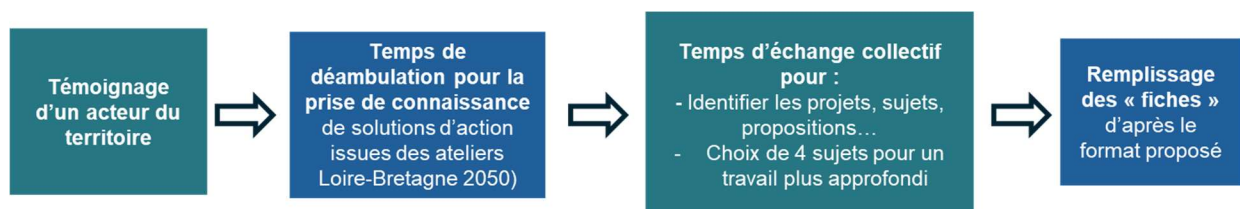
La conférence de l'eau dans les territoires du bassin Loire-Bretagne « Cahiers des solutions »

Introduction

Ce cahier des solutions compile de manière exhaustive les 72 « fiches - action » issues des contributions collectives formulées par les participants aux 5 ateliers organisés dans le cadre de la conférence de l'eau dans les territoires. Pour mémoire, ces événements ont rassemblé près de 600 participants : le 18 juin 2025 à Redon, le 23 juin 2025 à Lempdes, le 1^{er} juillet 2025 à Poitiers, le 2 juillet 2025 à Orléans et le 8 juillet 2025 à Angers.

Pour chaque atelier, les participants ont été répartis en 4 sous-groupes thématiques (20 sous-groupes en tout), avec comme objectif de faire émerger des solutions d'actions les plus opérationnelles possibles. Quatre des thématiques stratégiques ciblées par la demande du Premier ministre ont été privilégiées (partage, captage, gouvernance, financement) sauf cas particulier en fonction des spécificités du territoire.

L'objectif de chaque sous-groupe était d'organiser un temps collectif comprenant les séquences suivantes :



L'objectif de la dernière séquence était d'aboutir à des propositions formalisées et les plus opérationnelles possibles pour au plus 4 sujets (voir le format-type proposé en annexe de la présente note).

Contenu du cahier

Le cahier rassemble la matière brute des contributions issues des 20 sous-groupes. **Il est organisé par atelier** et est construit de la manière suivante :

- ⇒ Une 1^{ère} page rappelant le lieu et la date de l'atelier,
- ⇒ Le rappel de la thématique abordée,
- ⇒ Les fiches-action complétées en rapport avec la thématique,
- ⇒ Les propositions issues du temps d'échange collectif, complémentaires aux solutions d'actions issues des ateliers Loire-Bretagne 2050 (voir l'annexe du présent document).

Pour mémoire, le travail prospectif Loire-Bretagne 2050 s'est déroulé entre le mois de janvier 2023 et le mois de septembre 2024 sur des principes similaires à ceux de la conférence de l'eau. Il s'est traduit par l'organisation d'une démarche ascendante (les acteurs des territoires du bassin ont participé à vingtaine d'ateliers en tout). Des centaines de solutions d'action ont émergé de cette démarche et ont été rappelées lors des ateliers de la conférence de l'eau (cf. 2^{ème} séquence du schéma ci-dessus).

Les acteurs ont choisi 4 sujets à approfondir sous la forme de fiches actions parmi une sélection de solutions d'action Loire-Bretagne 2050 (voir annexe les solutions par thématique stratégique) et les propositions complémentaires issues du temps d'échange collectif.

A noter que pour l'atelier de Redon les solutions d'action du plan breton de résilience pour l'eau adopté par l'Assemblée bretonne de l'eau ont également été partagées lors des séquences de travail collectif.

La conférence de l'eau dans les territoires

Commission territoriale Vilaine côtiers bretons

Le 18 juin 2025 à Redon

« Comment assurer le financement de la politique de l'eau, en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur / solidarité de bassin) ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

PSE : Mise en place d'une rémunération des services rendus

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Mettre en œuvre un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), valorisant les pratiques agricoles favorables à la préservation de la ressource en eau, sur la base du principe pollueur-payeur / rémunérateur-bénéficiaire.

Périmètre prioritaire :

- Aires d'Alimentation de Captages (AAC)
- Zones Humides (ZH)
- Territoires agricoles à enjeux qualitatifs/quantitatifs

Points clés

- Clarification du cadre juridique des PSE (volontariat, contraintes, durabilité)
- Valorisation économique du rôle de l'agriculture dans la gestion de l'eau
- Dispositif complémentaire aux MAEC, à articuler finement

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

- Simplifier les critères d'éligibilité et réduire les exigences d'autofinancement (AELB)
- Favoriser une gestion locale des fonds avec accompagnement technique
- Partage des bonnes pratiques et montée en compétence des porteurs de projets
- Ajustabilité des enveloppes selon l'émergence des projets
- Bonne acceptabilité sociale dans les filières

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

- Clarification du statut juridique des PSE (obligations, droits, contractualisation)
- Cadre national facilitant l'articulation avec la PAC, les MAEC et la GEMAPI

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Tarification et fiscalité [ABE] : Tarification progressive et incitative voire dissuasive sur AEP

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Encourager la sobriété hydrique via une tarification incitative basée sur le volume et les usages, en supprimant les effets pervers de la tarification dégressive.

Leviers proposés :

- Tarification progressive au-delà d'un seuil par foyer
- Expérimentation d'une tarification saisonnière (ex. juillet-août ou avril-octobre)
- Intégration potentielle d'une modulation selon la composition des foyers (équité)
- Distinction entre résidences principales et secondaire

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Point d'alerte : IAA: nécessité d'accompagner les gros consommateurs pour sobriété/économies d'eau/efficience

- Accompagnement des collectivités dans l'évolution des schémas tarifaires, notamment en zones touristiques
- Préciser le cadre juridique des possibilités de modulation
- Déploiement maîtrisé de la télérelève (priorisation, financement) (par exemple gros consommateurs en priorité, ne pas viser 100% sur tout le territoire)
- Sensibilisation des professionnels du tourisme et des usagers industriels (IAA)
- Expérimentation + évaluation d'impact (avant généralisation)
- Charte d'engagement des industriels avec collectivités (ex : prix minimum de l'eau)

Nécessité d'accompagner les gros consommateurs pour sobriété/économies d'eau/efficience

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

- Clarifier les marges de manœuvre réglementaires pour :
 - o Tarification modulée selon le type d'utilisateur
 - o Modulation des abonnements (résidences secondaires, industries)
 - o Introduction éventuelle de principes saisonniers à titre expérimental

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Structurer un financement pérenne du grand cycle – Renforcer la taxe GEMAPI
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Assurer la soutenabilité financière de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), en l'étendant à l'ensemble du grand cycle de l'eau. Axes principaux • Élargissement de l'assiette de la taxe GEMAPI à tous les items (GEMA + PI) • Intégration possible d'une sur-redevance sur la facture d'eau dédiée aux missions GEMAPI • Renforcement de la péréquation territoriale (entre EPCI, amont/aval, rural/urbain) • Articulation claire entre taxe GEMAPI, redevances « pollueur-payeur », et financements complémentaires
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? • Coordination entre les collectivités, les syndicats de bassin versant et l'État • Définir un cadre de solidarité entre territoires • Travailler à une gouvernance partagée, sans complexifier les structures • Garantir la visibilité et l'acceptabilité de la taxe par les citoyens
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE • Déplafonnement de la taxe GEMAPI (> 40 €/habitant) • Élargissement de l'assiette : toutes les missions GEMAPI + pluviale + biodiversité • Autoriser une redevance additionnelle à la facture d'eau fléchée vers la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) • Éventuelle reconnaissance de la compétence « gestion des eaux pluviales » comme levier GEMAPI

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Introduire une redevance sur les prélèvements agricoles actuellement en dessous du seuil à 7000 m³/an (proposition : acter le principe de faire payer et définir un seuil par exemple à 10 mètres cube par jour)
- Montants des redevances : moduler les redevances en fonction du contexte des territoires (contexte géologique/typologie ressources) – Remarque complémentaire : rehausser les montants minimum des redevances (cf. préconisations cour des comptes, Observations définitives, S2025-0596)
- Mettre en place une redevance eaux pluviales : acter cette mission comme une compétence à part entière, aujourd'hui peu ou pas financée malgré son impact.

« Comment parvenir à la réduction des pollutions, en passant d'une logique curative à une démarche préventive dans les suites du lancement de la feuille de route captage ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Réorientation des soutiens financiers vers la filière la filière agricole et les opérateurs de filière de l'amont jusqu'à l'aval
--

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Loi-EGALIM (formation des consommateur.rices – responsabilisation du citoyen.ne)
--

Initiative Terre de Source (vers le développement à l'échelle nationale ?)
--

Les PAT

Agriculture plus respectueuse de l'environnement (sol, enjeu eau)

Accompagnement groupement agriculteurs (aides MAEC)

Structuration bois énergie, limitation importation (avoir des leviers pour privilégier de la production locale ou française)
--

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
--

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
--

Formation : levier important pour questionner le modèle économique et agricole.

Levier : adopter une logique préventive plutôt que curative : comment réussir à protéger les captages

Freins sur les compétences portées/adéquation : exemple actions de bv : le BV n'a pas la compétence ou le levier économique dans les conseils délivrés. Exemple : à chaque fois, cela bloque dans les échanges (la sélection des cultures et liens aux filières/débouchés). Or le BV n'a pas le levier économique pour agir

Levier : PAT, Egalim

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

S'intéresser aux autres secteurs (autres que le secteur agricole) qui participent à la pollution diffuse

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Contexte : Spécificité bretonne à l'échelle Loire-Bretagne : en regardant la carte du bassin, à noter que les industriels bretons sont principalement représentés car ils ont de nombreuses prises d'eau sur les réseaux AEP vs autres industriels à l'échelle bassin

- Porteur cité : les CCI (lien ECOd'O), les bailleurs sociaux

- Mise en relation de la capacité d'accueil en lien avec la capacité en eau (SCOT)

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Levier : renouvellement des réseaux et renforcement à faire (= activer des leviers financiers donc)

Frein : le mur de financement pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement,

Levier : séparation du réseau assainissement et pluvial

Frein : du temps

Levier : communication (Promotion immobilière (intégrer de nouveaux usages de l'eau dans les bâtiments neufs– REUT, diminution de l'eau)) / sensibilisation et indication de la dangerosité biocides et animation territoriale pour le bon usage des produits

Technique : développer le linky de l'eau (télé-relève), promotion du matériel hydro-économe

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Réglementaire : quand une interdiction d'usage est faite dans un des secteurs d'activités, proposition d'interdire partout, dans les autres secteurs également

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Interdiction/modification des pratiques pour la réduction du transfert pesticides - renforcement du bocage

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Priorité eau sur le financement du bocage

Travailler sur le changement systémique : maintenir la prairie et le lien élevage. Corrélation entre la part des prairies et la qualité de l'eau. Elevage pâturant. Soutien public (MAEC, MAB...) avoir le budget pour les mesures qui existent déjà

Financement du maintien de système herbager sur les zones de captage.

Cibler les actions sur les AAC prioritaires : exemple SAGE Vilaine: règle 1 : 1/ herbicide maïs, 2/ déployer sur d'autres produits

Ne pas oublier l'effet cocktail

Anticipation et prévention sur les pollutions avec les nouveaux fongicides qui seront mis sur le marché (exemple: arbres fruitiers)

Interdiction de molécules et prévoir en face un accompagnement

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Mobiliser des solutions techniques

Faire payer les consommateurs d'eau potable pour alimenter les financements pour le maintien et développement des systèmes herbagers et maintenir la qualité d'eau

Quid durabilité des mesures(MAEC..) prises par les exploitations qui sont en phase de cessation d'activité (cadre de la transmission agricole)

Travailler à l'échelle d'une culture sur l'ensemble des herbicides pour éviter le report vers d'autres molécules et identifier dans toutes mesures d'interdiction les conditions d'accompagnement pour l'évolution des pratiques

Repenser/réguler le besoin de céréalisation : favoriser le déploiement des systèmes herbagers

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Cohérence sur le terrain vs règle du SRADDET Bretagne (2040 – sortie des pesticides)

Reconnaître la spécificité des territoires : subsidiarité territoriale dans la réglementation et dans les aides

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Relation santé/air/eau - Agriculture intelligente/formation des agriculteurs sur les enjeux environnementaux

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Exploitation intelligente- Photos aériennes de la biomasse - Évolution de la technique

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Levier : Formation initiale + tout au long de la vie (agriculteur puisse prendre le temps de se former exemple: GEDA (groupes d'études et de développement agricole) qui accompagnent les exploitants agricoles dans leurs missions quotidiennes au travers d'échanges d'expériences, de groupes de réflexions thématiques et de formations

Levier : avoir des moments collectifs entre agriculteurs : aspect de sensibilisation et de formation collective pour faire partie d'un groupe et initier le changement / trouver du temps pour se confronter aux réflexions de ses pairs

Levier : science/agriculture de précision : accélérer la prise en compte de l'intelligence artificielle dans la technique/machinisme agricole :

- sur désherbage mécanique (accélère le débit de chantier)
- la dose (permettra de cibler et de réduire les doses par la localisation de l'application en lien avec la reconnaissance d'adventices)

Frein à adoption du désherbage mécanique : débit de chantier, temps pour que cela soit concurrentiel avec le désherbage chimique

Connaissance : agronomie (formation et connaissance du sol)

Formation : réintroduire des fondamentaux sur le cycle de l'eau (aspect qualitatif mais aussi gestion quantitatif) ex : Chambre régionale d'agriculture de Bretagne : intervention faite dans les lycées agricoles sur une demi-journée en complément d'enseignement

Levier : financier : (exemple: arrêt financement aelb sur animation agricole sur les zones non prioritaires)

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Nécessité d'avoir des leviers pour les cibles industrielles et domestiques
- Pollutions domestiques : Valoriser les filières et actions mises en place par les bailleurs sociaux pour diminuer la consommation d'eau, de non-usage de l'eau (toilettes sèches et valorisation, diminution des consommations d'eau)
- Dispositifs pour maintenir les bonnes pratiques (au-delà de l'amélioration) partout (dispositifs financiers MAEC, PSE) vertueuses pour l'eau
- Massification de l'initiative Terres de Source au niveau national - Mettre sur un même niveau qualité de l'eau, souveraineté et autonomie alimentaire (Associer la diversité agricole)
- Sanctuarisation des terres agricoles en bio : souhait d'une action forte : dès lors que la terre est classée en bio, il serait souhaitable le reste
- Usages domestiques de produits lessiviels : sensibilisation des jeunes dans les écoles (pour expliquer l'impact des produits sur la qualité de l'eau : Sensibilisation dans les écoles les jeunes sur les produits qu'ils utilisent (car tous les produits retournent dans l'eau. Sensibiliser les jeunes) connaissance de son impact + ou - sur l'eau
- Avoir une approche eau+ air+ alimentation via un travail avec des médecins (mettre de la cohérence dans les politiques publiques) Regrouper eau-air : lien avec les médecins locaux : mettre de la cohérence entre ces politiques
- Formation des agriculteurs sur les enjeux environnementaux, dès la formation initiale
- Evaluer la métrologie actuelle et renforcer cette métrologie pour avoir des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions

« Quel partage de la ressource, et comment prévenir et résoudre les conflits d'usages avec une anticipation des tensions qui vont augmenter en lien avec le changement climatique ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Amélioration de la connaissance Ressources / besoins
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Adéquation disponibilité ressource / besoin Améliorer la connaissance en matière de prélèvements ressources versus différents usages (notamment mieux connaître les prélèvements privés) Affiner le niveau de connaissance (hebdo ? / mensuel ?) / fiabiliser les données ? Décloisonner l'accès aux données. Centraliser la mise à disposition Obtenir des indicateurs d'aide à la décision des politiques locales Exemple d'actions : recensement des ressources privées, contrôle des prélèvements lors des cessions immobilières, individualisation des compteurs, radio et télérelève des compteurs ; cartographie des usages (portrait de consommateurs)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Valoriser expérimentation pour déployer plus largement De bonnes appropriations des études HMUC Outil régional commun ? Compatibilité ? : - Mieux connaître la ressource : instrumentation (débits, températures...) - Mieux connaître le besoin et les usages => industriels / particuliers / aménagement du territoire Savoir piloter les données, les interpréter Aspect juridique (RGPD) / partage de la donnée Moyens financiers pour la mise en œuvre (ex : compteurs, instrumentation) Modélisation Savoir bien articuler les échelles des SD départementaux, et des périmètres HMUC (cf ex SMAEP 22 – HMUC 22)
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE Propriété des données Exigence déclaration et remontée des données de prélèvements privés même des petits volumes Faciliter le partage de données (ICPE, hors ICPE...) / BNPE Cohérence pas de temps remontée données / cycle de la ressource / prélèvements connus

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Optimiser le grand cycle de l'eau

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Un corpus d'actions concrètes et opérationnelles pour mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature connues.

Minimiser le ruissellement et favoriser l'infiltration : la priorité "aires de captages" ne doit pas faire oublier l'importance de cet enjeu partout sur le bassin versant

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Attentions aux actions de réhabilitations qui ne marchent pas (compensation)

Levier réglementaire

Financement (y compris pour le bon état) : multiplier les levées de fonds / PSE ambitieux, MAEC + filières associées)

Moyens humains pour accompagner la mise en œuvre des projets

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Reconnaitre les milieux aquatiques et le grand cycle de l'eau au centre des politiques publiques (eau : bien fini, lien à faire avec tarification)

Elargir l'assiette et le niveau de la taxe GEMAPI ?... part GEMA à distinguer / revoir son fonctionnement

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Intégrer les enjeux de la gestion quantitative "eau" dans les politiques publiques

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Urbanisation : expression indispensable des SCOT / PLUI sur l'eau ("vers des SCOT-AEP-EAU! SCOT AEEC"), intégrer des objectifs de réduction de 10% (cf plan eau) dans les SCOT, des leviers concrets et des objectifs de sobriété

Création d'interface entre CLE - SAGE - HMUC

Articulation entre l'approche GEMA à l'échelle des BV et les PAT (PSE dans les AAC pour tendre vers le 0 phyto); contributions prix de l'eau pour la GEMA

Développement économique : prise en compte de l'enjeu eau dans l'accueil d'entreprises

Tourisme : lieux d'hébergement sobres (taxe? du type taxe de séjour qui intègre l'eau) / quid des

loisirs : prévoir des règles de gestion existantes économes en eau obligatoire

Eau : tarifs progressifs? Saisonnalité du prix - télérelève

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Prescriptions

Décloisonnement (urba + eau ; GEMA + PAT... ; eau + énergie + climat + urba - Scot)

Absence de solutions alternatives aux pratiques actuelles

Chaque assemblée a ses propres membres et ses propres rapports de force / CLE : problématique de représentativité des tous les acteurs (disponibilités limitées de certains secteurs)

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Ex : facilitation / tarification progressive avec tarification sociale (familles nombreuses)

CLE PPA des documents d'urbanisme

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Tarification saisonnière AEP incitative vers une baisse des consommations

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Reprendre les RETEX sur cette forme de tarification pour bâtir un plan d'action structuré à l'échelle locale (pouvant être repris à l'échelle nationale)

Gros consommateurs : passer d'un tarif dégressif vers un tarif progressif permettant de rendre rentable certains investissements de type réutilisation

Particuliers : tarification par tranche, saisonnière et solidaire (différencier le collectif et l'individuel) / compteurs individuels systématisés

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Qui pilote ? Qui anime (les plans d'actions) ?

Besoin d'évaluer les faisabilités techniques, les déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux, et la gouvernance

Frein : difficulté d'accès aux données de la CAF en fonction des territoires (problème pour mettre en oeuvre une tarification juste socialement)

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Faciliter (enfin) des croisements de données CAF / services d'eau pour que les tarifs progressifs soient modulables selon la taille des familles

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Donner plus de poids réglementaire aux démarches GEMA
- Augmenter le temps de séjour de l'eau sur le bassin versant
- Besoins des milieux parents pauvres du partage de la ressource - OK priorité des usages mais avec une vision plus écologique et moins technocratique
- Imposer par la réglementation les contrôles et déclarations depuis le forage lors des ventes immobilières afin de mieux connaître les prélèvements privés
- Se donner les moyens de distinguer les usages vraiment prioritaires dans les consommations sur le réseau AEP
- Etude HMUC : constat de débit écologique > au débit naturel (compte tenu de l'anthropisation du cours d'eau et de son BV) / il faut reconstituer la résilience des milieux
- Tarification progressif + compteur individuel
- Retrouver la résilience des milieux
- Appropriation des enjeux économiques / questions économiques dans les études HMUC (pédagogie)

« Lien terre – mer »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Généraliser, mettre en cohérence, renforcer la portée des « profils de vulnérabilité littoraux »
--

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Réduction de la pollution microbiologique, mais également d'autres sources de pollutions autres que microbiologiques (voire autres polluants). Enjeu de faire venir les acteurs autour de la table. Renforcer la synergie et la portée des différents profils. Adapter les outils en fonction des problématiques locales et en intégrant les problématiques littorales (laisser le soin au territoire de fixer sa stratégie). Portage : EPCI, EPAGE ou EPTB (en fonction du transfert de compétence). Enjeu de présence des services de l'Etat pour être plus prescriptif (prévoir un double portage, coprésidence Etat/Collectivité). Présence des financeurs, des acteurs du milieu marin, des usagers de la mer (centre nautique), ...

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
--

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
--

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Prévoir d'être plus prescriptif en termes d'actions. Profil adapté au territoire (par exemple la zone d'influence), distinguer les petits et grands BV côtiers, grand fleuve.

Freins : coût des profils de baignade si on s'intéresse aux usages toute l'année (surf, ...).

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Repenser le concept de l'assainissement collectif

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Réseau vieillissant, les travaux coutent très chers. Nombreux problèmes de déversement. Encourager l'expérimentation de la collecte sélective des urines (toilettes dédiées à séparation d'urines), mise en œuvre d'une filière de valorisation des urines. Lancer des expérimentations, par exemple sur des immeubles.

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Faire évoluer sans doute la réglementation. Enjeu de coordination avec les urbanistes et les aménageurs. Travailler sur la compatibilité SAGE/SCOT/PLU. Passerelle à préciser entre le code de la santé publique et le code de l'urbanisme. Faciliter la mise en œuvre d'expérimentations.

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Ajustement réglementaire sans doute ...

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Enjeu de clarification de la gouvernance sur les espaces côtiers

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Mise en place d'un GT national avec des représentants des SAGE, Etat, AEs, associations, collectivités, usagers de la mer ... afin de préciser la coordination des acteurs sur ces espaces et la responsabilité des SAGE vis-à-vis de l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau côtière et de transition. Quelle mise en œuvre pratique ?

Nécessité de créer une instance spécifique de gouvernance sur ces secteurs maritimes ?

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Enjeu de clarification de la gouvernance et potentiellement de simplification des différentes stratégies de gouvernance en place sur ces espaces côtiers et de transition entre la terre et la mer, généralement sur le domaine public maritime, propriété de l'Etat.

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Ajustement réglementaire sans doute ...

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Introduire des obligations de résultat de réduction / suppression des flux dans le premier pilier de la PAC (une conditionnalité sans dérogation)

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Objectif : réduire voire supprimer les flux de pollution non naturels / anthropiques de la terre vers la mer (limiter la quantité de pollution). Moyens de réussite : développer les PSE au bénéfice de changement des pratiques agricoles

Evaluation : Action basée sur la mesure des flux à mettre en place (sur le modèle IFT, Indicateur de Fréquence de Traitement). Qui fait : besoin de porter cette demande auprès des instances européennes / politiques via l'ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins).

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Conditions de réussite :

- partir des facteurs limitants dans le milieu marin, l'objectif étant le milieu marin.
- la DCSMM doit avoir des objectifs ambitieux en ce sens.
- mettre un paramètre supplémentaire dans le classement des masses d'eau douce qui arrivent directement à la mer / créer une nouvelle classe de masse d'eau pour passer d'une logique de concentration (logique DCE) vers une logique de flux (car débits parfois importants).
- rendre accessible aux territoires des bases de données fiables (sur cheptels porcins, dérogations d'épandage, dossiers ICPE avec données dématérialisées et cartographiées, par exemple) afin de connaître pour décider.
- besoin de formation pour accompagner le changement de pratiques.

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

RAS

La conférence de l'eau dans les territoires

Commission territoriale Allier Loire amont

Le 23 juin 2025 à Clermont Ferrand (Lempdes)

« Comment assurer le financement de la politique de l'eau, en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur / solidarité de bassin) ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Rendre la PAC plus vertueuse : conditionner les aides de la PAC à des sols en bon état
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?
Rendre cohérente les politiques publiques, s'assurer que la PAC ait des ambitions fortes en matière de préservation des fonctionnalités des sols (vie des sols, infiltration, ...)
Faire en sorte que la PAC accompagne une transition locale plus ambitieuse
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
Leviers : a-t-on un réel levier sur la PAC ? Selon certains participants, la France est majoritaire et peut faire changer la PAC.
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Renforcer les aides pour 1 agriculture locale + vertueuse
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?
Accompagner une transition locale plus ambitieuse
Faciliter les régimes d'aides (« notifiés »), les simplifier, qu'elles soient cohérentes (entre aides PAC et aides locales) ex PSE et plus ambitieuses selon les enjeux locaux – exemple des PSE : paiements pour services environnementaux
Limiter (réduire) les aides pour des productions agricoles fortement consommatrices d'eau et vouées à l'exportation. Celles-ci profitent à l'industrie agroalimentaire au détriment des usages locaux de la ressource ;
Imaginer et multiplier les territoires expérimentaux en matière de financements, favorisant les partenariats entre monde agricole, gestionnaires, acteurs privés, pour prendre en charge le service rendu.
Ouvrir la possibilité d'aides directes aux agriculteurs par les gestionnaires eau (AEP) qui sont prêts à intervenir en préventif plutôt qu'en curatif (traitement et potabilisation de l'eau).
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
Freins : financements de la PAC restent avantageux, économie mondiale (exportation), souveraineté alimentaire (alimentation locale) => faire une corrélation entre l'argent distribuée et la vente de la production, diagnostic en fonction du circuit économique de la production => faire une analyse très détaillée du circuit de production (céréales par ex), ne pas faciliter les exports,
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Renforcement de la compétence GEMAPI – ainsi que la compétence et le financement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Augmenter la taxe et l'adapter à l'échelle d'un même bassin versant plutôt qu'à l'échelle de l'EPCI, pour plus de solidarité urbain rural.

Communiquer davantage sur l'intérêt de la taxe GEMA : mettre en place une pédagogie, à toutes les échelles nationale, bassin, sous-BV, collectivités (EPCI, mairie). - Cette communication permet une perception positive par le citoyen et son acceptation.

- Travailler en lien avec les élus locaux pour communiquer : les mairies par exemple sont un bon vecteur pour le milieu rural

- Tissu associatif : mis à mal parfois pour assurer cette communication, à qui faut-il s'adresser ?

Renforcer le rôle des associations : relai simplifié entre le pouvoir public et les usagers.

Gestion des eaux pluviales :

- s'appuyer sur les expériences des autres territoires pour changer ses pratiques (équipements souterrains encore trop retenus pour la gestion des EP);

- Cadrer la taxe eaux pluviales sur le plan réglementaire : recette assainissement ? redevance spécifique ?

Pour financer la GEMA, renforcer le principe préleveur / payeur, les entreprises pourraient payer en fonction de leur prélèvement => créer des fonds pour alimenter des projets en lien avec la préservation des milieux aquatiques,

Impliquer les acteurs économiques d'un territoire, mise en place de partenariat public-privé, sur le principe du volontariat.

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Levier : communiquer auprès des usagers sur l'intérêt de la taxe = préserver le milieu aquatique et se prévenir face au risque inondation, ralentir les écoulements

Valoriser les solutions fondées sur la nature pour retenir l'eau en amont et la restituer lentement au milieu

Solidarité entre EPCI, solidarité entre ville et campagne au sein d'un même bassin versant

Relancer/renforcer les EPAGE

Freins : taxe supplémentaire pour les usagers, comment communiquer ? Expliquer à l'utilisateur le cycle de l'eau dans sa globalité, quelle perception à l'usage du financement, lui demander comment il envisage le financement de l'eau.

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Levier : généraliser l'appel de la taxe GEMAPI par les collectivités locales

Imposer une compétence obligatoire claire des eaux pluviales en zone urbaine et un financement approprié

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Mise en place d'une tarification adaptée et juste pour le petit cycle : eau potable – assainissement –

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Action : Harmonisation de la tarification sur un même territoire, réaliser un audit/un diagnostic pour connaître le vrai coût de l'investissement et de la gestion du service, pour en déduire un prix de l'eau par territoire, évaluer les disparités typologiques, et en déduire une politique (nationale ? Territorialisée à l'échelle des grands sous-BV?) du prix de l'eau.

3 objectifs : Un prix de l'eau équilibré pour :

1/ inciter aux économies de l'eau, à la sobriété, pour tous les types d'usagers (domestiques, industriels),

2/ financer le renouvellement des équipements, se préparer aux investissements de demain pour pérenniser les réseaux, anticiper les coûts d'exploitation de demain (énergie, consommable), répondre à la réglementation qui évolue, en tenant compte de la baisse attendue de consommation (diminution du budget de l'eau pour la collectivité).

3/ Assurer une certaine équité et une solidarité urbain rural – un prix global national permettrait une solidarité forte.

Communiquer pour faciliter l'acceptation du prix de l'eau par l'utilisateur : trouver des exemples de valorisation de l'eau = mise en valeur de l'eau par le gestionnaire (exemple de Besançon avec la marque « la Bisontine » et produits associés.).

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Conditions de réussite :

- communiquer sur le lien entre grand cycle et petit cycle : mettre plus de cohérence avec le grand cycle de l'eau (maintien du milieu aquatique, zone humide) pour assurer quantité et qualité de la ressource.

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE**Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)**

- DGF eau à verser automatiquement aux collectivités pour financer les ETP animations et les actions annuelles : cela permet un gain de temps et d'argent (temps d'instruction, dossiers administratifs, etc.)
- Audit général sur le prix de l'eau pour mettre de la raison à la tarification, en prenant en compte la sobriété : quel est le prix de l'eau réel aujourd'hui ? Quel devra être celui de demain ?
- Laisser aux agences de l'eau leur budget (pas de prélèvement par l'Etat) ;
- Augmenter la cohérence entre financements publics et politique publique, sur le terrain et dans une logique de long terme.
- Mise en place d'observatoire à l'échelle hydrographique (acquisition de connaissances, exploitation des données, mise à disposition – grand observatoire sur tout BV Allier

« Quelles évolutions apporter à la gouvernance de la gestion de l'eau ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Renforcer la cohérence et les liens entre les différents acteurs de l'eau et les citoyens. Augmenter la place des citoyens sans créer de nouvelles strates, enjeu pour les CLE qui doivent être renforcées

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Cohérence à rechercher dans les calendriers des différentes instances, dans la mise en œuvre des livrables (études...). Éviter les redondances entre les études réalisées

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Ne pas créer de nouvelles strates. Travailler sur un règlement du SAGE avec des mesures concrètes, applicables. Travailler une meilleure subsidiarité entre SDAGE et SAGE. Mieux comprendre et mieux appliquer la hiérarchie des normes et pour cela des modules de formation pour les membres de CLE

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Sensibilisation / éducation pluridisciplinaires autour de l'eau en particulier pour les élus trop peu sensibles

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Converger autour de la santé globale. Définir le socle commun minimal sur la santé et l'eau. Politique d'éducation sensibilisation commune à tout le monde sans stigmatiser et pour se rassembler autour de ce socle commun. Les agences peuvent assurer cette coordination.

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Beaucoup d'animateurs de terrain pourraient être mobilisés sur cet objectif. Mobiliser les structures de l'Education nationale. S'appuyer aussi sur le bénévolat. S'extraire des lobbys

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Simplifier la gouvernance car il est difficile aux élus notamment de tout suivre

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Faire un état des lieux des doublons potentiels dans la gouvernance de l'eau. Evaluer l'efficacité des différents acteurs/instances. Mieux utiliser les rapports de la cour des comptes et ses recommandations. S'appuyer davantage sur les comités départementaux de l'eau pour une gestion pertinente. Attention toutefois à la cohérence interdépartementale à l'échelle des sous-bassins versants. Clarifier les compétences entre l'Etat et les CLE.

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Attention, plus on simplifie les instances, plus on crée un risque dans la représentativité au sein des instances. Porter attention au déroulement des débats, à l'organisation des documents de séance pour donner aux élus les conditions d'un débat clair, serein

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE**INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :**

Renforcer le rôle des CLE (urbanisme...)

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Avoir des SAGE réglementairement plus prescriptifs en compatibilité avec les documents d'urbanisme. Préciser la notion de compatibilité vis-à-vis du SAGE des documents d'urbanisme, et la différence avec la notion de conformité.

Avoir des SAGE plus simples dans leur contenu, sur lesquels les services de l'Etat peuvent s'appuyer et qui sont mieux pris en compte dans l'élaboration des documents de planification à l'échelle territoriale

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

S'appuyer sur une participation plus forte des élus aux CLE en amont des avis rendus
Former les techniciens de l'eau au code de l'urbanisme et réciproquement pour les urbanistes
Trouver de nouveaux modes de consultation sur les territoires sans SAGE pour que les enjeux de la gestion de l'eau soient pris en compte.

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Rendre les CLE personne publique associée pour les documents d'urbanisme

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Stratégies Aires protégées - PNAT (volet zones humides)
- Hiérarchie des usages (déclinaison plus fine par exemple dans les usages agricoles (alimentation versus énergie) / usages AEP (usages essentiels versus arrosage des espaces verts) / Etablir les hiérarchies localement (dans un cadre national) / Attention à une hiérarchisation des usages agricoles
- Mieux expliquer la gouvernance de l'eau - comment les décisions sont prises - comprendre le rôle de chaque acteur
- Subsidiarité locale / nationale / bassin et pour cela renforcer l'animation locale
- Etude des besoins/territoire sur long terme et financement public à hauteur de ces enjeux
- Commission locale de l'eau personne publique associée pour l'urbanisme pour renforcer le poids de la gouvernance de l'eau dans l'urbanisme
- Comment avoir plus de cohérence dans les politiques publiques (urbanisme...)
- Gouvernance de l'eau doit insister davantage sur la sensibilisation / éducation pluridisciplinaire autour de l'eau (à défaut découragement manque d'intérêt des élus)
- Renforcer la cohérence et les liens entre les acteurs de l'eau et augmenter la place des citoyens sans créer de nouvelles strates - c'est un enjeu pour les commissions locales de l'eau qui doivent être renforcées (à défaut découragement manque d'intérêt des élus)
- Représentativité des acteurs / élus / citoyens dans la définition des politiques de l'eau
- Simplifier la gouvernance car difficile de tout suivre - assumer des décisions plus coercitives pour avancer
- Prélèvement des redevances par les collectivités uniquement

« Comment parvenir à la réduction des pollutions, en passant d'une logique curative à une démarche préventive dans les suites du lancement de la feuille de route captage ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Permettre aux agriculteurs qui ont des bonnes pratiques de trouver des débouchés ancrés territorialement

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Développer des filières locales de qualité, avec des modes de production vertueux pour la ressource en eau

Mettre en œuvre la loi EGALIM, notamment pour la restauration collective

Structurer une démarche du producteur au consommateur

Contribuer à l'autonomie alimentaire des territoires (question de résilience)

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Coût et contrainte liés à l'achat public

Besoin d'accompagnement sur les filières de la culture jusqu'à la vente (exemple de plateforme d'achat collectif)

Information grand public sur le lien entre la qualité du produit et la qualité de l'environnement de la production

Cohérence des politiques foncières pour assurer la production

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Contrôle sur l'application de la loi egalim

Droit de préemption pour maintenir une agriculture de proximité

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Orienter la PAC vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Besoin d'animation technique et administrative pour intégrer les enjeux environnementaux, importance de l'accompagnement technique par des structures tiers (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides -CATZH, Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'espace - ex COPAGE Lozère)

Travailler sur des filières, y compris non alimentaires

Informar sur l'intérêt des haies et autres infrastructures naturelles

Réduire les érosions dans les bassins versants

Meilleure gestion du foncier selon la nature du terrain

Maintenir la possibilité de compensations financières pour les services environnementaux rendus, dans le cadre de MAEC ou de PSE (les PSE étant plus adaptés aux contextes locaux)

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Question de la filière de débouché pérenne

Difficulté de trouver des débouchés pérennes pour des filières non alimentaires : retour d'expérience positif de la filière chanvre dans le Roannais pour le tissage

Gestion des haies chronophage (exemple d'aides à l'acquisition de matériel adapté collectif) et question des résidus (exemple d'alimentation d'une chaufferie collective, ou d'utilisation du broyat pour la litière du bétail avec un bénéfice sanitaire)

Meilleure explication de la réglementation sur les haies et les ZH

Difficulté liée au cahier des charges nationaux MAEC qui ne sont pas toujours adaptés aux enjeux locaux et qui nécessitent un accompagnement technique dans leur mise en place

Les PSE semblent plus souple, questions du financement (notamment autofinancement de la collectivité porteuse, lien avec l'intérêt à agir et les coûts futurs évités), du montage administratif et du contrôle (difficile pour l'animateur de devoir construire le programme MAEC avec les exploitants, d'animer sa mise en œuvre et de devoir assurer les contrôles - (rôle de prescripteur et de contrôleur))

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Généraliser les actions collectives sur tous les captages d'AEP (complément à LB 2050)

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Animation territoriale (voire départementale) pour la protection des captages

Appui technique aux collectivités

Une gestion régulière et un entretien régulier des captages et des réseaux d'eau potable permettent d'assurer un bon niveau de service aux usagers et de gérer des situations de crise en période de sécheresse (transferts d'eau en masse notamment)

Engager des réflexions localement sur le stockage de l'eau, en multi-usages, dans un contexte de dérèglement climatique (sécheresses plus intenses, orages plus fréquents en été)

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Difficulté des financements pour assurer et assumer la protection (et la maîtrise de la qualité de l'eau produite)

Procédure complexe pour les petites communes

Trouver des nouveaux modes de financement, amortissement à intégrer dans le budget des collectivités, question politique du prix de l'eau

Besoin de communication sur le bon prix de l'eau : les travaux de sécurisation sont coûteux et engendrent une augmentation du prix de l'eau, mais cette sécurisation évite des surcoûts futurs lors des pénuries d'eau (transferts d'eau en masse notamment). Nos concitoyens ont le sentiment que la facture d'eau ne diminue pas, bien qu'il fasse des économies : en effet, un entretien régulier du patrimoine permet d'éviter de lourds investissements plus tard (cf le coût de l'inaction).

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Application de la loi Notre sur le transfert des compétences AEP et de la loi d'assouplissement d'avril 2025

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Accélérer les solutions fondées sur la nature
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Gestion intégrée des eaux pluviales en favorisant l'infiltration (faire infiltrer l'eau là où elle tombe) Infrastructures naturelles telles que les zones humides, les haies, les noues Conservation des sols pour mieux produire et mieux protéger les ressources en eau
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Difficultés de mise en œuvre de la loi ZAN (zéro artificialisation nette), dont l'application pourrait pourtant permettre de mettre en place des SFN Communication, explication, sensibilisation, appropriation Difficulté d'acceptabilité (perdre un petit bout de parcelle et temps passé à l'entretien) Lien avec la filière bois énergie (plateforme stockage et chaudière collectivités) Vision obligatoirement à long terme
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE A intégrer de manière claire et lisible dans les documents d'urbanisme

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Généraliser action collective sur tous les captages
- Synergies, gestion agricole (élevage, culture)
- Recherche et développement sur les phytosanitaires
- Partages de bonnes pratiques sur l'usage des phytosanitaires
- Intégrer la gestion forestière dans la protection des captages (les coupes rases ont par exemple des impacts en termes d'érosion des sols, et donc sur la qualité des eaux)
- La protection des captages fait appel à divers mécanismes financiers (collectivités locales, agences de l'eau, fonds européens) : repenser le modèle économique associé ?
- Gestion urbanisme et occupation de l'espace
- Assainissement non collectif - déchets
- Technologie / connaissance : carto réseau hydrographique, zones humides
- Mieux protéger par voie réglementaire les zones humides et des bandes tampons
- Technologie : analyse des avantages et des inconvénients de solutions basées sur le "tout" technologique pour gérer l'irrigation agricole
- Connaissance : études hydrologiques abouties et communication / origine des aliments (ex : PAT)

« Quel partage de la ressource, et comment prévenir et résoudre les conflits d'usages avec une anticipation des tensions qui vont augmenter en lien avec le changement climatique ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Soutien d'étéage et optimisation du stockage des eaux en période de hautes eaux

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Créer des stockages artificiels (réserve, stockage artificiel en sous-sol) multiusages, de capacité variable, répartis sur l'ensemble du territoire pour faciliter l'accès à tous. Idéalement le stockage pourrait imiter un stockage naturel

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
--

Quelles sont les facteurs clés de succès

Multiusages (irrigation, incendie...), faire de l'information, Sécurisation de l'approvisionnement en eau, justification d'une substitution d'un prélèvement en étéage
--

et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Taille de l'ouvrage, dégradation de l'eau qui est stockée, l'eau ruisselée peut être polluée, la création d'ouvrages pour du développement, évaporation de l'eau stockée, raréfaction de l'eau à d'autres endroits dans le sous-bassin
--

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Favoriser le stockage naturel des bassins ruraux et urbains
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Recréer des cycles de l'eau fonctionnels, zone d'infiltration, désimperméabilisation Réfléchir à l'aménagement de l'exploitation agricole (échelle du paysage également évoquée) : place de l'arbre, conservation des sols, limitation du ruissellement selon les pentes des parcelles (baissières, haies...)... Préservation et restauration des zones humides (dédrainage...) Favoriser la mise en place des SFN et l'hydrologie régénérative
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès Valorisation via par exemple outil de type SNCRR (sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation) qui valorise les opérations de restauration de la biodiversité (premier dispositif national de crédits biodiversité). Eviter la destruction des ZH. dans des situations de compensation liées à la destruction de zones humides, identification de sites disponibles sein du même bassin versant Implication des collectivités et de l'agence de l'eau au côté des agriculteurs) Davantage valoriser les bénéfices des ZH, MAEC, PSE et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? difficulté, c'est la maîtrise foncière des sites (on peut quand c'est public) ; difficile d'intervenir sur des secteurs agricoles / Les financements ne sont pas suffisants face au mur de l'investissement
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE Inventaire des ZH obligatoire quand le doc d'urbanisme existe

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Hydrologie régénérative (infiltration, échelle petit bassin versant, stockage fonctionnel)
- Partage de la connaissance, diffusion de l'information
- Réutilisation des plans d'eau abandonnés à des fins agricoles ou multi-usages
- Accompagnement de la mise aux normes de plans d'eau irréguliers (sous réserve possibilité)
- Réglementer et connaître tous les prélèvements, dès le premier mètre cube
- Associer les citoyens - association aux instances décisionnelles + acteurs économiques
- Limiter drainage, limiter le ruissellement, identifier les zones humides, récupérer les eaux de toiture
- Réinterroger la composition des instances pour favoriser les compromis (ex : tirage au sort des citoyens ; commission à des échelles locales)
- Fongibilité des quotas
- Double réseau dans les maisons

La conférence de l'eau dans les territoires

Commission territoriale Vienne Creuse

Le 1^{er} juillet 2025 à Poitiers

« Comment assurer le financement de la politique de l'eau, en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur / solidarité de bassin) ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Financement par l'activité de loisirs et par le tourisme de la restauration des milieux
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Taxe de séjour pour activité touristique dans les zones avec beaucoup d'affluence Eco-participation d'accès au milieu (pour les manifestations, compétitions, baignades et autres utilisations du milieu qui ont un impact sur le milieu, y compris sur la biodiversité terrestre)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? - L'éco participation d'accès au milieu est également intéressante par sa vocation pédagogique (contribution au maintien du milieu) : avant cette mise en place, rechercher la pédagogie sur les usages avant de crâner la mise en place progressive d'une redevance ; expertiser le coût de perception S'appuyer sur les structures de gestion des sites déjà en place A expertiser dans les conditions de mise en place : mécanisme pour ne pas pénaliser les manifestations en faveur de la biodiversité
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Actionner tous les leviers de solidarité
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Contexte : hétérogénéité forte des richesses et des patrimoines à entretenir entre territoires + les services publics de l'eau ne sont pas financés en totalité aujourd'hui Le levier de tarification de l'eau est parfois déjà mobilisé au maximum Action = Organiser des solidarités de bassin (Agence) ; interbassins ; autres solidarités à l'échelle des territoires qui doivent couvrir ces déséquilibres structurels Redistribution des richesses territorialisées (budget de l'eau alimenté par d'autres budgets thématiques) et / ou au-delà du budget eau, par la solidarité territoriale, faire venir la richesse des autres territoires = clé de solidarité à construire, péréquation liée à richesse / patrimoine à entretenir (solidarité urbain/rural ; riche/pauvre entre territoires ou à l'intérieur d'un même territoire)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Se poser la question du juste tarif de l'eau Se poser la question du service public attendu demain
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Conditionnalité des aides au développement économique, énergétique et à l'aménagement du territoire
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Rendre obligatoire l'examen de la disponibilité en eau du territoire pour accueillir activités, habitants... Conditionner les aides de développement économique, énergétique, d'aménagement du territoire à des actions ou des engagements ou des résultats (à adapter en fonction de l'activité) liés à l'eau
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Besoin de suivre et contrôler ces conditionnalités Rendre ces conditionnalités homogènes Trouver les indicateurs pertinents
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE Commencer par conditionner les aides de l'Etat, les prêts

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Développer des outils financiers pour rendre compte des services rendus
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? - Financement de services environnementaux par des acteurs privés (PSE) - Monétariser le stockage de carbone pour financer d'autres projets de restauration de milieu - En complément, développer le mécénat sur projets rivières/milieus..., facteur d'attractivité du territoire Qui va payer : producteurs d'eau, acteurs du tourisme, collectivités, acteurs de l'aménagement du territoire (Etat, Région...) Lier la recherche de ces ressources additionnelles à la question du service public attendu ; lier le montant de ces ressources relativement aux montants nécessaires sur la politique de l'eau / au modèle économique (outils intéressants mais qui généreront sans doute une part faible des financements totaux)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Travailler le cadre de la monétarisation du stockage et l'expliquer de façon pédagogique Risque de ne pas trouver de mécènes ou de ne pas avoir un mécénat qui s'installe dans la durée alors que la politique doit s'inscrire dans la durée Les services environnementaux développés sont liés à la capacité de les maintenir par une activité (élevage...) économiquement viable
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Conditionner les aides économiques, énergétiques ou encore les aides au développement du territoire à des actions, des engagements ou encore des résultats favorables à la protection et à l'amélioration de l'eau dans ses dimensions qualitative et quantitative / suivre et contrôler ces conditionnalités
- Ne pas appliquer le principe pollueur-payeur aux activités considérées essentielles (exemple cité : agriculture liée à l'objectif de souveraineté alimentaire)
- Appliquer une logique de péréquation assise sur la richesse des territoires (réalité économique) et le patrimoine eau et assainissement (aujourd'hui, ces inégalités territoriales sont structurelles) - exemple donné : syndicat d'assainissement à l'échelle d'un département avec un nombre important de step
- Des financements innovants :
 - Valoriser en "crédits carbone" le stockage de carbone permis p des projets de restauration ou de préservation (des zones humides par exemple) - vente de ces crédits carbone sur le marché du carbone
 - Favoriser le mécénat privé (via par exemple dispositif fiscal)
 - Prélever des ressources supplémentaires auprès des activités touristiques et de loisirs aquatiques via par exemple des droits d'entrée, une augmentation de la taxe de séjour, de nouvelles redevances appliquées à des usages récréatifs...
- Financement dédié pour permettre une représentation équilibrée dans les instances de gouvernance de l'eau
- Plafond mordant (cf. redevance agence de l'eau) doit être systématiquement atteint
- S'inspirer d'outils appliqués à d'autres domaines (par exemple certificats d'économie d'énergie)
- Mettre en place un système d'éco-participation supplémentaire pour les producteurs de produits phytosanitaires afin de financer le volet curatif du traitement de l'eau potable

« Quelles évolutions apporter à la gouvernance de la gestion de l'eau ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Représentativité des élus / implication des conseillers municipaux

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Constat : problème de quorum dans les comités syndicaux (« élus ne peuvent pas être présents partout »)

Assurer une présence efficace et une implication des élus dans les instances (instances de l'eau comme par exemple CLE...)

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Question du blocage réglementaire lié à la désignation des conseillers communautaires

Blocage : tous les scrutins s'enchaînent – Proposition : laisser un temps entre les scrutins intercommunaux et syndicaux pour organiser la sélection des représentants dans les différentes « instances de l'eau »

Corollaire : concertation territoriale élargie (regarder ce qui se passe sur le territoire en matière de GEMAPI) // EPCI (lieu de réunion : conseil de l'eau en son sein qui associe les élus municipaux)

Conditions : lien avec formations des élus indispensables

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Modalités de désignation à examiner (mix conseillers communautaires / conseillers municipaux)

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Meilleure formation des élus aux enjeux de l'eau / protection juridique
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Inciter les élus à se former aux thématiques de l'eau Cycle de formation pour « apprendre à être élu » au-delà de la thématique eau / prise de conscience des élus des risques juridiques
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Mobilisation du DIF Elus peu évident car DIF s'inscrit dans le temps long ("même 7 heures de formation") Imaginer une labellisation pour légitimer et inciter (sous réserve d'évaluation) Leviers : concevoir une formation sur différentes thématiques (dont eau) plus courtes, à des horaires adaptés au contexte du territoire (lien avec CLE, EPCI...) – organiser des temps de pair à pair – formation en comité syndical (petit cycle grand cycle) / se pose la question de la rendre obligatoire Conditions : formaliser les besoins au travers d'un recensement auprès des intéressés (le niveau département peut être le bon niveau) / financement nécessaire
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Médiation neutre pour faciliter la conciliation intérêt particulier / intérêt général
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Se parler / apaiser le débat / partager un diagnostic / créer les conditions d'un apaisement / co-construire / dépasser les intérêts particuliers Priorité : commencer à l'échelon local (commission locale de l'eau par exemple) Mobiliser de « nouvelles méthodes » : par exemple, désignation d'un porte-parole (« sortir de son rôle » - « je parle au nom du groupe ») – exemple : rapporteur des commissions parlementaires
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Blocage : réglementation évolutive / cadre changeant Conditions de réussite : place des citoyens (cf exemple des conseils de développement, CESER...) / qualité de l'accompagnement pour la mise en place de conditions de gouvernance
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Améliorer l'existant plutôt que de créer de nouvelles structures
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Diagnostic partagé de la gouvernance / temps d'expression (cf médiation) – interroger les élus (par exemple sous la forme d'un questionnaire ciblé avant les élections municipales) – cf démarche CD 79 (feuille de route animation départementale à réécrire sur la thématique de l'eau – forces et faiblesses, besoins, pistes prioritaires) Renforcer la légitimité des instances (par exemple les commissions territoriales) Privilégier approche ascendante des échelles de gouvernance Renforcement du rôle des EPCI en tant qu'ensembliers et pour favoriser l'interface eau – urbanisme – développement économique (présents dans la CLE et instances connexes – par exemple conseils départementaux)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Instances doivent être au service des acteurs de terrain Mode d'élection adaptée (exemple : élection des membres des commissions territoriales par acteurs de terrain) Blocage : arriver à mesure l'incidence des échéances intermédiaires et des bilans pour se donner un peu d'oxygène dans l'action (contrat territorial agence de l'eau) – « temps de l'action < temps administratif »
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Améliorer l'existant plutôt que de créer de nouvelles entités ou structures (pratiquer la transversalité, rendre la gouvernance plus lisible...) - par exemple, redéfinir le rôle et la composition des commissions territoriales, renforcement du rôle des EPCI en tant qu'interface entre plusieurs problématiques...
- Donner plus de pouvoir aux commissions locales de l'eau - élargir leurs champs de compétences - leur donner un rôle de veille sur la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles "grand cycle" (en lien avec GEMAPI) - lien avec les documents d'urbanisme (personnes publiques associées)
- Médiateur neutre pour faciliter la conciliation entre intérêt particulier et intérêt général dans les instances, pour différentes échelles de territoires (aller vers de "nouvelles méthodes")
- Représentativité des élus / implications des conseillers municipaux qui connaissent le terrain (constat actuel : réduction du nombre de délégués / problèmes de quorum dans les comités syndicaux)

« Comment parvenir à la réduction des pollutions, en passant d'une logique curative à une démarche préventive dans les suites du lancement de la feuille de route captage ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Accompagnement des changements de modèles agricoles avec un nouveau contrat de société et davantage de moyens humains et financiers, notamment par le paiement des services environnementaux

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Agriculture biologique, agriculture de conservation,

Païement pour services environnementaux, outils d'aide à la décision.

Lieu : sur les AAC et l'ensemble du bassin où c'est pertinent

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Filières (levier) : Si le changement de pratiques est rémunérateur les agriculteurs suivront (coût estimé du changement de pratique : 250€/ha à 300 €/ha) :

→ Valorisation économique des actions mises en place (filières, débouchés...)

→ Aides financières en complément : diversifier les sources de financement, faire participer les collectivités, assurance comme dans le Nord de l'Italie (Emilie-Romagne), paiements pour services environnementaux... L'argent de l'eau doit aller à l'eau : redevances Agences sont faites pour aider les actions sur la ressource en eau. État ne doit pas les ponctionner.

Le maintien de pratiques moins impactantes pour la ressource en eau sur les AAC passera par une rémunération de ses pratiques et donc un modèle économique à trouver.

Sur les AAC des captages prioritaires, le biologique est fortement souhaité (si possible seulement du Bio, ou prairie). Par exemple, "Eaux de Paris" a réussi à implanter agriculture et filière bio sur ses AAC, ce qui a nécessité une forte implication de la collectivité.

Besoin d'animateurs agricoles, de développer l'animation agricole

Foncier : levier indispensable, faciliter les échanges de terres agricoles entre ceux qui acceptent de changer de pratiques et ceux qui ne le souhaitent pas

Quantité et qualité vont ensemble. Besoin d'eau pour les légumineuses aussi. Chaque organisme se renvoie la responsabilité d'aider / accompagner les projets. Clarifier le qui pour financer les projets et accompagner les changements.

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

PAC transformée

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Pour un rééquilibrage massif vers des agricultures plus respectueuses de l'environnement (éco conditionnalité), et protégeant les aménités des paysages, les fonctionnalités des sols, les enjeux de l'eau, meilleur accompagnement de groupements d'agriculteurs (volontariat) et aides massifiées pour les MAEC avec des exigences claires dès le départ et stables dans le temps ; structuration des filières bois-énergie (pour la gestion des haies) et chanvre (pour l'isolation) ; limitation des importations et responsabilisation de chaque citoyen sur les modèles alimentaires

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Travailler en GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) ou en groupe est moteur. Plan Stratégique National (PSN) à réadapter. La PAC c'est env. 9 milliards d'euros mobilisables, changer le PSN (Plan Stratégique National). Avoir 100 à 150€/ha via la PAC et ajouter le reste via les financement AELB, collectivités, ou PSE pour arriver à 250 €/ha = financement total du changement de pratiques.

MAEC remplacée par PSE. Attention à ne pas créer de nouvelles aides remplaçant les premières.

Alerte : semble aller contre la tendance actuelle.

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Modification de la PAC, réorientation du plan stratégique national

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Recourir aux ZSCE dans la globalité de la démarche avec un dispositif de suivi pertinent

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Mettre en place des ZSCE sur les aires d'alimentation de captages, de la délimitation des aires jusqu'au programme d'action et à son suivi. Mettre en place un suivi pertinent de la mise en œuvre des actions et de l'évolution de la qualité de la ressource en eau, permettant de réorienter le programme d'actions. Connaître l'évolution de la qualité de l'eau sur de longues périodes. Indicateurs pertinents à définir.

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Leviers, conditions de réussite :

Sur des aires d'alimentation de grande taille, nécessité de concentrer les actions sur les zones les plus vulnérables

Animation, confiance des agriculteurs

Trouver la bonne articulation entre réglementaire et contractuel (démarches volontaires). Quel accompagnement des collectivités et des animateurs vis-à-vis du volet réglementaire ?

Blocages :

Rejet des outils réglementaires (même si dans le dispositif ZSCE, le passage au caractère obligatoire des actions n'est pas automatique)

Oppositions fermes (pas d'obligations réglementaires sans indemnisation) aboutissant à des reculs, se préparer aux 2e phases de ZSCE qui pourraient être contre-productives (refus des programmes d'actions réglementaires).

Portage des programmes d'action réglementaires. Initié par arrêté préfectoral, le portage est souvent reporté vers les personnes responsables de la production et distribution de l'eau PRPDE et aux animateurs agricoles. Les animateurs agricoles craignent de perdre les liens de confiance tissés avec les agriculteurs.

Risque de stopper les dynamiques contractuelles si recours à ZSCE

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Financer les ZPAAC comme les servitudes des DUP

Prévoir un système d'indemnisation comme les DUP en cas de passage au niveau réglementaire

INTITULÉ DE L’ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Modification de l’assolement agricole pour utiliser moins d’eau à l’échelle du bassin versant et avoir zéro intrant - agriculture de conservation et agroécologie
Pas assez de temps pour remplir la fiche (même nombre de voix que ZPAAC)
DESCRIPTION En quoi consiste l’action ? Quel est l’objectif ? Quelle est l’idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
SI PERTINENT, TYPE D’AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d’actions Loire-Bretagne 2050)

- Stratégie plan d'eau intégrant leur statut légal, leur impact, leurs usages associés
- Partager les connaissances sur la ressource et les pratiques dans les aires d'alimentation de captage
- Recourir aux zsce (intégralité) avec un dispositif de suivi (ressource, pratiques) pertinent

« Quel partage de la ressource, et comment prévenir et résoudre les conflits d'usages avec une anticipation des tensions qui vont augmenter en lien avec le changement climatique ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Solutions Fondées sur la Nature : Restaurer et préserver les zones humides pour favoriser l'infiltration et le stockage d'eau dans le sol

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Restaurer le cycle naturel, ralentir le cycle de l'eau et maintenir l'eau le plus possible sur les territoires

Travailler à l'échelle des bassins versants avec l'objectif de réalimenter les chevelus

Dédrainage et encadrement des futurs drainages

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

On ne reconstruit pas une zone humide détruite : favoriser l'évitement

Préalable : connaissance suffisante des zones humides sur les territoires, avec un porteur à identifier

Bâtir des stratégies d'action adaptées et priorisées à l'échelle de chaque territoire

Partager un même regard sur les fonctionnalités et bénéfices apportés par les zones humides (approche sociale/sociétale, sensibilisation)

Accompagner par des compensations, PSE, les opérations de dédrainage ; ce qui suppose une analyse économique associée

Bâtir un modèle socio-économique des SFN prenant en compte l'ensemble des coûts et bénéfices

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Adapter l'assolement et les pratiques agricoles
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Structuration et valorisation des filières Vision partagée des politiques publiques et acteurs privés sur l'ensemble de la filière Travaux prospectifs pour répondre aux conditions de l'avenir (génétique, évolution des filières en fonction des contraintes climatiques et comment rapprocher les productions des besoins des consommateurs...)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? L'assolement : choix collectif / individuel Toute modification d'assolement suppose un débouché identifié, ce qui nécessite une cohérence des politiques publiques Recherche / connaissance : Se donner les moyens d'une prospective pour l'activité agricole (capacité à s'adapter, filières d'avenir) S'appuyer sur réseau d'agriculture durable Prix à payer par les consommateurs / PSE
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE
Trouver les moyens de faire respecter la loi EGALIM aujourd'hui non utile car non appliqué

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Développer les outils fonciers pour limiter l'imperméabilisation et déployer les SFN
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Objectif : préservation restauration des milieux et bénéfices des fonctionnalités SFN Faire évoluer et améliorer les outils fonciers pour faciliter les opérations sur les territoires Travailler acceptabilité de la maîtrise foncière, notamment en lien avec travaux de renaturation de cours d'eau et de restauration de zones humides
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Préserver le foncier agricole Se donner des objectifs quantifiés Accompagner l'action foncière de compensations si nécessaire Ne pas se limiter à l'acquisition/dédommagement, envisager les échanges de parcelles... Adapter les missions de la Safer ou autres opérateurs fonciers
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Supprimer les plans d'eau ou les mettre aux normes pour le stockage de l'eau (besoins agricoles, multi-usages)
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Intégrer la question de la ressource en eau « récupérée » par la suppression ou la mise aux normes des étangs : de l'eau disponible pour qui ? (Rejoint l'idée de schémas d'aménagement locaux et partagés d'adéquation besoins/ressources évoquée lors de la discussion préalable) Privilégier la réutilisation d'étangs à la création de réserves de substitution
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Connaissance des étangs Dialogue territorial, impliquer l'ensemble des acteurs
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE Faire évoluer l'outil réglementaire pour faciliter l'effacement

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Développement d'un service climatique national pour mutualiser la connaissance (travail sur solutions en local)
- Réutilisation des plans d'eau pour usages agricoles
- Sobriété pour le secteur tertiaire et la sphère publique
- Intégrer la grande distribution dans les filières de distribution locales
- Préserver et restaurer les zones humides pour développer le stockage dans les sols
- Développement des outils fonciers pour la restauration / préservation (acceptabilité SFN)
- Encadrement des drainages
- Compteurs communicants

La conférence de l'eau dans les territoires

Commission territoriale Loire moyenne

Le 2 juillet 2025 à Orléans

« Comment assurer le financement de la politique de l'eau, en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur / solidarité de bassin) ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Simplifier le dispositif PSE pour le développer
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Simplifier les modalités et les principes du financement. Associer la simplification au maintien de l'exigence sur les bénéfices environnementaux. Harmoniser les modèles de financement. Développer des mesures avec une approche systémique, et vers des pratiques durables.
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Assurer des financements suffisants (pour l'agriculteur), et des dotations suffisantes (de la part des financeurs). Bien articuler la démarche volontaire et incitative du PSE, avec l'approche réglementaire (ex. : ZSCE). Mettre en place un dispositif PSE sur un système agricole pérenne (logique économique et développement de filières avec engagement sur la durée des opérateurs économiques et financeurs). Blocage à lever : le principe de précaution pour la collectivité conduit à un principe de risque pour l'agriculteur.
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Généralisation des compteurs intelligents, avec du 100% télérelève pour un prix de l'eau incitatif et adapté à la composition des ménages et des activités

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

- . Généraliser les compteurs intelligents doit permettre d'économiser la ressource en eau
- . Mettre en place un suivi plus régulier, en particulier sur les résidences secondaires.
- . Apporter du conseil sur le type de consommation individuelle.
- . En situation de crise, la télérelève permet de partager de la donnée « à date », ce qui permet d'aider à la décision, de façon très réactive.
- . La télérelève permet une facturation plus régulière, ce qui peut améliorer la trésorerie pour la collectivité locale et faciliter un paiement régulier pour le particulier.

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

- . Blocage à lever : coût élevé à mobiliser par la collectivité locale pour généraliser ces compteurs chez les particuliers.
- . Blocage à lever : des contraintes techniques sont à lever dans certaines situations (ex. : compteur agricole pour irrigation en milieu rural)

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE**INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :**

Objectiver les surcoûts liés au traitement curatif / traitement préventif sur les captages d'eau potable, voire ouvrir la réflexion sur une REP (responsabilité élargie du producteur) dans le domaine de l'eau

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

- Consolider le principe « pollueur-payeur » en le chiffrant.
- Sur la REP, l'idée est d'interroger la taxation sur les « producteurs » de produits (et non pas sur les distributeurs ou les acheteurs finaux de produits).
- Travailler sur l'efficacité, l'efficience et la pertinence des politiques publiques, tant sur le plan curatif que sur le plan préventif.

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Maintien de la fiscalité affectée
- Moduler la tarification de l'eau pour que les résidences secondaires contribuent aux investissements à bonne hauteur (surtaxe)
- Captages d'eau potable : objectiver les coûts des actions curatives (déplacement de captage, fermeture, traitements curatifs) et les coûts des actions préventives (changements de pratiques agricoles)
- Utiliser des ratios techniques (par exemple le coût par habitant par linéaire de tuyaux) permettant d'augmenter les aides (par exemple les dotations d'équipement des territoires ruraux) pour des territoires ruraux peu denses et peuplés
- Recentrer les financements (effet levier maximal) sur les objectifs ciblés à définir (notamment problématiques agricoles en lien avec nitrates, herbicides sur captage / SFN)
- Compensation financière aux agriculteurs en lien avec récupération des boues d'épuration urbaines (intégrer les aménités positives pour l'équilibre urbain - rural)
- Simplifier les cahiers des charges des PSE et des MAEC
- Acquisition des zones humides : création d'un organisme qui concentre les acquisitions sur les zones sans enjeu de production agricole
- Aide dédiée au financement de micro stations d'épuration pour certains secteurs "points noirs" où l'assainissement non collectif est majoritaire (exemples cités de création d'une taxe dédiée)
- Taxe ANC en application du principe pollueur-payeur (exemple cité d'une "mise sous séquestre" d'une somme d'argent provenant d'un acquéreur, au niveau du notaire, au moment d'une mutation foncière)
- Logique du pollueur-payeur : appliquer la REP -responsabilité élargie des entreprises
- Législation devrait couvrir le sujet du financement de la politique de l'eau, au-delà de la taxe GEMAPI, en prenant en compte la problématique des eaux pluviales et du ruissellement
- Législation pour garantir les financements en cas de transferts de compétences (exemple donné : transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités pour la gestion et l'entretien des digues / pour les petites communes, il faudrait pouvoir disposer d'un budget spécial "entretien des digues" abondé par des ressources supplémentaires)
- Centrer la politique sur les résultats (et non sur les obligations de moyens)
- Création d'une redevance pour les activités de loisirs et sportives aquatiques, à l'image de la redevance payée par les pêcheurs
- Déplafonner la part fixe du prix de l'eau (actuellement la Loi plafonne jusqu'à à 40% pour les communes rurales) pour assurer les financements nécessaires du service

« Quelles évolutions apporter à la gouvernance de la gestion de l'eau ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Améliorer le fonctionnement des instances de gouvernance à l'échelle des BV (CB, CLE...)

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

- Améliorer la composition des instances pour les rendre plus représentatives du territoire (proportion relative de chaque collège par rapport aux autres formulée par une partie des participants de l'atelier)
- Améliorer la représentation au sein de chaque collège : que chaque collège désigne des acteurs (1) pertinents/compétents, (2) motivés, (3) représentant des enjeux du territoire (filères et pas uniquement chambres d'agriculture, structures GEMAPI et pas uniquement ComCom), (4) qui ont la responsabilité de représenter leur collège dans son ensemble (animation du réseau d'acteurs en amont et en aval des réunions des instances pour être leur relais)
- Inviter en instance, si nécessaire, des « experts » pour l'aider à prendre des décisions en connaissance des conséquences et faisabilité
- Déployer des méthodes (concertation, médiation, coopération) pour se donner plus de chances d'aboutir à des compromis mieux acceptés

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

- Favoriser une participation active : dans la composition des instances désigner des structures et non pas des personnes (si la personne est absente, elle devrait pouvoir se faire représenter; *note : vérifier si ça n'est pas déjà le cas*), indemnisation (frais de déplacement, indemnités ou autre notamment pour compenser les jours de congés que doivent poser les salariés pour venir en instance), lors de la révision de la composition des instances faire en sorte que ce soient les acteurs motivés qui soient désignés (travail à faire en amont avec les groupes d'acteurs (AMR, AMF...) qui désignent leur représentant)
- Permettre aux représentants d'être « pertinents » / compétents : formation / mise à niveau / acculturation, vulgarisation / pédagogie des éléments produits pour les instances
- Mettre à disposition des collèges d'acteurs des éléments pédagogiques pour aider à faire monter en compétence leurs représentants (enjeux du territoire, synthèses pédagogiques du contenu du Sage...)
- Responsabiliser les représentants sur leur rôle de représentant de leur collège dans son ensemble

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

- Freins à la participation : prévoir la possibilité d'indemnisation (frais, indemnités notamment congés salariés)
- Freins à la participation : dans la composition des instances permettre de désigner des structures et non pas des personnes (si la personne est absente, elle devrait pouvoir se faire représenter ; *Note : vérifier si ça n'est pas déjà le cas*)

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Améliorer l'articulation et la coopération entre les instances de gouvernance et les territoires (acteurs)

(en lien avec l'enjeu de mobilisation du public et avec la fiche « Améliorer le fonctionnement des instances de gouvernance à l'échelle des BV »)

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

-Vulgariser les données, résultats... pour améliorer la compréhension et favoriser une appropriation plus partagée par l'ensemble des acteurs : communication proactive vulgarisée des instances vers les collectivités au niveau local (bulletins municipaux...) mais aussi vers les citoyens (dans la facture d'eau, petit et grand cycle, presse...)

-Citoyens : créer des espaces de dialogue en amont et aval des instances avec les citoyens (assemblées citoyennes...)

-Pour chaque sous-collège d'acteurs, améliorer les échanges entre les représentants en instance et l'ensemble des acteurs de ce sous-collège sur le territoire (les membres des instances sont les représentants de l'ensemble de leur sous-collège) en amont et en aval des réunions des instances, pour être leur relais

-Inviter en instance, si nécessaire, des « experts » pour l'aider à prendre des décisions en connaissance des conséquences et faisabilité

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

-Donner les moyens de cette ambition aux instances : compétences techniques, moyens humains et financiers

En conséquence maintenir les financements publics à l'animation des outils de gestion de l'eau

-Partager des documents type, des méthodes et outils déployés, retours d'expériences (appui à apporter aux animateurs de CLE)

-Mettre à disposition des différents collèges des éléments pour aider à faire monter en compétence les représentants, pour qu'ils puissent être le relais auprès des acteurs du territoire

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Améliorer l'articulation entre les différentes instances de gouvernance (y compris hors domaine de l'eau)

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Domaine de l'eau :

-Bien répartir les compétences de chaque instance et l'articulation entre elles, pour responsabiliser chacune d'elle.

-Faire remonter les travaux des CLE au niveau du Comité de bassin.

-Travailler sur le champ de compétence de l'échelon intermédiaire que sont les Commissions territoriales.

-Assurer l'articulation entre les instances de l'eau « historiques » (CB, Com territoriales, CLE) et les « nouvelles » instances régionales de l'eau (Bretagne, PdL...)

-Améliorer la cohérence pour les territoires (dpts, régions...) interbassin

Hors domaine de l'eau (cohérence des politiques publiques) :

Renforcer le lien entre urbanisme et eau : associer les instances de l'eau dans les instances de l'urbanisme / aménagement territoire, provoquer des échanges

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

-Donner les moyens de cette ambition aux instances : compétences (urbanisme), temps nécessaire et donc moyens humains et donc moyens financiers

-En conséquence maintenir les financements publics à l'animation des outils de gestion de l'eau

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Optimiser l'organisation territoriale de la maîtrise d'ouvrage pour la rendre plus efficiente
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur? L'objectif est d'optimiser l'efficacité de la mise en œuvre des actions avec les structures en place : -Inciter chaque territoire à se questionner collectivement sur son organisation territoriale en termes de maîtrise d'ouvrage opérationnelle (SAGEs, contrats territoriaux, EPCI à compétence petit cycle...) -Suite à une décision collective et partagée, « répartir » le portage des démarches (MO d'actions, animation, appui, mise en réseau d'acteurs...) pour l'optimiser et ne pas la multiplier inutilement : éviter les doublons, au contraire faciliter la mutualisation et les synergies, mettre en réseau les acteurs sur une thématique en identifiant une structure « clé d'entrée » (ex: GIEPP - Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels). Modalités possibles de réalisation de cette action : conférence départementale sur les compétences, travail au sein des CLE ou COPIL des contrats territoriaux, mission du Conseil régional dans le cadre de sa compétence régionale animation eau...
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Comment améliorer la représentativité dans les instances de l'eau (proportion relative des différents acteurs, quels représentants, quelles compétences)
- Création d'un ministère de l'eau
- Questionner l'articulation entre les différentes strates de gouvernance (et de maîtrise d'ouvrage) / quelles compétences pour quelle(s) instances ? (à adapter aux échelles territoriales)
- Médiation sur les territoires - "apprentissage" et formation pour favoriser la coopération collective
- Faire en sorte que les représentants dans les instances aient la capacité de représenter leur "collège" (formation, être relais de son collège ("montant" et "descendant"), mise à niveau, désigner des représentants motivés et sensibilisés)
- Améliorer le fonctionnement des strates de gouvernance CLE, CB : simplification, représentativité, formation, désignation par les différentes structures
- Médiation / coopération avec les territoires (simplification)
- Articulation entre les différentes strates de gouvernance (eau et autres sujets)
- Quel niveau d'acteur pour quel type d'action

« Comment parvenir à la réduction des pollutions, en passant d'une logique curative à une démarche préventive dans les suites du lancement de la feuille de route captage ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Structuration des filières compatibles avec la qualité de l'eau

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Périmètre : filières au sens large (alimentation humaine, énergie, alimentation animale, construction)

Ancrage avec des PAT (projets alimentaires territoriaux) existants (lien avec les Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux - PGSSE)

Evolution du marché (chaîne de valeur) jusqu'au consommateur pour faire évoluer la demande

Dispositif pour engagement des exploitations dans démarches carbone certifié

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Préalable : identification des filières

Conditions : filières sobres en intrants, y compris en eau (exemple : cultures à valorisation énergétique pouvant conduire à développement de l'irrigation – surenchère sur le besoin en eau)

Conditions : Application de la Loi EGalim, yc pour l'agriculture biologique (EGalim : Loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable »)

Conditions : PSE ouvert et en particulier à l'agri bio + option d'un équivalent ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) adapté (indemnité généralisée pour reconnaître la contrainte qui pèse sur l'agriculteur au nom de l'intérêt public) – idée de « cranter » dans le temps ces outils pour pérennité

Levier : produit plus responsable pour la qualité de l'eau / les valoriser au travers de la publicité / point de vigilance : ne pas oublier les autres sujets (décarbonation)

Freins : concurrence internationale (exemple du bœuf brésilien)

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Préemption / maîtrise foncière
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Rendre de droit la préemption sur les aires d'alimentation de captage (distributeurs d'eau ont cette possibilité donnée par le législateur) Sécuriser le foncier / maîtriser les usages sur les zones à enjeu (PPR, zones humides) Restauration des zones humides (lien avec action sur nitrates en Bretagne) Procédure de sollicitation des services de l'Etat soit simplifiée, raccourcie
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE
Obligation de maîtrise foncière sur PPI soit étendue au PPR

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
PSE : participation active de l'agriculteur
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Outil souple et adapté au contexte local – co-construit Notification portée par collectivité Intégrer la possibilité d'avoir une aide au maintien de l'agriculture biologique
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
Définition des critères des indicateurs se limiter à un nombre limité (clair, calculable)- car difficulté d'appropriation des critères des aides européennes (problème de partage avec citoyen) Conditions : étendre la durée des PSE – 5 ans, c'est trop court Exemple PSE Eaux de Paris cité Levier : PSE commun pour différentes AAC (ex de Bonneval cité)
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE
Etendre la durée des PSE – 5 ans, c'est trop court

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- **Développement de l'agriculture biologique et maintien de l'herbe** – assolement réfléchi – quantité minimum de pesticides – assolement tournant (sur 300 – 400 hectares) – sur petits captages, si assolement diversifié, pas de pesticide (ex ; sur colza, très peu de désherbant) / nécessaire d'avoir de la concertation – bio et herbe / acquisition sur des zones sensibles
- Acquisition des terres par des collectivités (au moins 500 mètres autour des captages eaux superficielles)
- Réfléchir à l'assolement à grande échelle (rotation plus longue – remettre en herbe)
- Conforter les filières avec une incitation aux changements (rémunération des agriculteurs)
- S'appuyer sur des indicateurs de résultats intermédiaires adaptés au temps de l'action
- PSE : participation active de l'agriculteur (meilleure appropriation) et maintien de l'agriculture biologique (lever les freins MASA)
- Obligation maîtrise foncière sur PPR
- Sanctuarisation des AAC dans l'usage des pesticides
- Indemnités pour compensation pour protection de captages
- Généraliser responsabilités des producteurs de micropolluants : amener à contribuer pour financer toutes les actions correctives (ressource financière complémentaire)
- Obtenir le droit de préemption de droit du producteur d'eau sur l'AAC
- Convertir le consommateur à consommer des produits plus "durables"
- Travailler sur les filières d'alimentation humaine en transversalité avec les autres filières : énergie, construction, alimentation animale

« Quel partage de la ressource, et comment prévenir et résoudre les conflits d'usages avec une anticipation des tensions qui vont augmenter en lien avec le changement climatique ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Changement du système de consommation pour tous les usages
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Réinterroger les lieux et les méthodes de co-construction sur la sobriété et le partage de la ressource Choisir aussi les consentements et les renoncements de filières et de consommation
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Partage de la connaissance et pédagogie (finesse de la connaissance : prélèvements ...) Consensus sur l'état des lieux de la situation et consentement sur l'objectif et les mesures à mettre en place pour l'atteindre En s'appuyant sur les organes de gouvernance de l'eau qui existent déjà Elargissement de la pluralité de la représentation si nécessaire
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
la gestion de l'eau par la composition du sol
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Ralentissement du cycle de l'eau par une bonne qualité du sol en limitant l'érosion et le ruissellement et en favorisant l'infiltration.
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Partager l'importance du sol au sein du cycle de l'eau Faire le lien avec l'ensemble des SFN (GIEP, ZH ...) et des acteurs, MO, propriétaires ... à solutions multi-acteurs et multi-bénéfices Conserver/ restaurer les fonctionnalités du sol (difficulté de maintenir le pâturage, filière économique et/ou rémunération des services écosystémiques ?) Partager une vision holistique
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Créer des filières de valorisation des productions/ activités économiques BNI (Bas Niveau d'Impact)
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Créer des outils adaptés à la création de nouvelles filières
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Bien identifier les impacts et les quantifier Pérennité avec une vision à moyen/long terme sur des filières Avoir une pluralité de débouchés (pas que de la restauration collective) Informier le consommateur pour éclairer ses choix de consommation (santé, environnement.) Les OS (organismes stockeurs) ne sont pas adaptés à la création de petites filières à l'heure actuelle
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE Restreindre et encadrer la publicité qui encourage des modes de consommation qui ne sont pas durables

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Préserver les ZH et leurs fonctionnalités avant de restaurer/compenser
- Limiter consommation en eau sur les zones littorales
- Comment travailler avec l'ensemble des acteurs sur les filières ? Préserver ou non certaines filières en fonction de leurs durabilités dans le cadre de l'adaptation au changement climatique / Mettre en place une pluralité des débouchés.
- Valeur ajoutée /productions bas niveaux d'intrants des filières et pérennité à moyens-longs termes et impacts connexes identifiés/mesurés (pluralité des débouchés- pas seulement la restauration collective, choix/moyens/connaissance du consommateur)
- Commission AFNOR : sujet de la REUT (associer tous les usagers)
- HMUC : maintien et déploiement
- Solutions fondées sur la nature : recherche du multi-bénéfices pour ralentir le cycle de l'eau via l'action sur différents compartiments (sols, zones humides, cours d'eau...) / affiner réflexion sur drainage - dé drainage
- Pédagogie / co-construction en amont pour avancer ensemble mais aussi "mise à niveau" de tous les usagers jusqu'au consommateur
- Recherche et développement : il en faut plus ! Agronomie, génétique, etc
- Sobriété avant tout en changeant de systèmes de consommation à tous les niveaux et en se projetant vers l'avenir – en partageant le diagnostic et le point d'arrivée
- Panel de solutions : sobriété mais aussi stockage, développement de filières, gestion des sols pour faciliter le stockage "naturel"... au cas par cas et en se projetant pour anticiper les crises et les mesures coercitives
- Préservation des massifs forestiers (exemple : forêt de Sologne)
- Avenir commun à définir collectivement pour aboutir à consentement et acceptation de tous
- Pilotage par la connaissance, notamment les prélèvements et les usages qui sont un point de départ (détails et bancarisation nécessaires)

La conférence de l'eau dans les territoires

Commission Maine Loire océan

Le 8 juillet 2025 à Angers

« Comment assurer le financement de la politique de l'eau, en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur / solidarité de bassin) ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Développement de la REP (responsabilité élargie du producteur)
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Réglementation à géométrie variable selon molécules mises sur le marché Pourrait être décliné dans un recentrage vers la redevance pollutions diffuses – ciblage (cf redevances agence) Le produit de la « redevance » pourrait être fléché (à examiner) et doit être proportionné (à hauteur des impacts évalués)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? La REP doit être « rémunératrice » (possibilité de financement) et avoir un signal prix Il faut être en capacité d'évaluer le caractère polluants des produits (à noter la mention des pollutions « électriques ») : repose entre autres sur des moyens humains Pour agir sur du long terme, besoin de lisibilité des dispositifs dans le temps
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Indispensable prise en compte de pratiques agricoles durables (pour l'eau) dans les mécanismes d'attribution des aides de la PAC - PSN
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Maintien de certaines pratiques qui ne dégradent pas la ressource en eau Appliquer la logique ERC (éviter – réduire – compenser) sur les pratiques – en connexion avec les mécanismes PAC (éco-conditionnalité par rapport à un objectif – et à la nécessité de résilience du fait du changement climatique)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Calcul à la surface assez contreproductif par rapport à la protection de la ressource / penser « planter » plutôt que « cultiver » Lisibilité d'une PAC à l'autre
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Généralisation des compteurs intelligents / 100 % télé-relève / radio-relève
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Connaître les volumes (tous usages confondus et tous prélèvements confondus) pour avoir une meilleure stratégie tarifaire / économies financières sur le moyen terme Légitimer la stratégie financière (exemple du prix au litre – lisibilité pour les abonnés) / pédagogie Responsabiliser l'abonné Stratégie différenciée selon période (exemple donnée de tarification différenciée entre période d'étiage et période de hautes eaux)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Partage des données entre les services publics – bancarisation des données (y compris données issues des services urbanisme –exemple des piscines, puits...) Nécessité de déploiement de moyens humains pour le développement et le traitement de la télé-relève Tendre vers 100 % ? Point d'attention : pas proportionné selon coûts et territoires Approche stratégique sur les moyens de communication (exemple donné du réseau LORAWAN – Mayenne, Sarthe)
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Rémunération pour services environnementaux (agriculteurs notamment) / changements de pratiques et maintien
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Plateforme alimentaire territorial en déclinaison du PAT – cantine, foyer de logement... - jouer la solidarité urbain – rural (ex cité de Mauges vers Nantes métropole) Rémunération minimale du producteur pour répondre aux objectifs
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Niveaux de financement corrélés avec les « changements » Laisser la main aux territoires – chaque AAC est spécifique Cadrage : combien de temps ? Qui ? Quel objectif ? (Impulsion initiale pour ensuite passer à « mise en routine ») Contraintes : non prise en compte du coût collectif (santé, environnement...) / externalités négatives
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE Notification européenne à ajuster (critères)

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Considérer l'indicateur (linéaire de réseau / nombre d'abonnés) dans le calcul des redevances de l'agence
- Renforcer l'observatoire des coûts de l'eau et de l'assainissement par la capitalisation de l'ensemble des rubriques de coûts (notamment en zone rurale) pour mieux préciser les besoins de financement
- Déplafonner la part fixe de la facture d'eau
- Exprimer le prix de l'eau en €/litre pour une meilleure prise de conscience de l'administré
- Suppression du plafond de recettes des agences de l'eau pour permettre une augmentation des budgets et application d'un principe de solidarité entre les agences de l'eau à l'échelon national (péréquation)
- Création d'un ministère de l'eau pour permettre pour une plus grande cohérence et lisibilité
- Développement de la responsabilité élargie du producteur
- Conditionner les aides "au petit cycle" versées par l'agence à la levée effective de la GEMAPI pour les collectivités compétentes
- Prise en compte des filières agricoles
- Indispensable prise en compte de pratiques agricoles durables (pour l'eau) dans les mécanismes d'attribution des aides de la PAC - PSN
- Elargir l'usage de la taxe GEMAPI
- Adapter et développer les aides directes pour favoriser certaines pratiques agricoles (exemple donné des pertes de marge à compenser dès lors que l'on introduit dans les rotations des légumineuses)
- Mobilisation du marché volontaire du carbone pour disposer de financements supplémentaires
- Cadrer davantage les importations de produits agricoles pour permettre la rémunération des producteurs nationaux et locaux
- Financement de l'acquisition foncière dans le cadre d'une stratégie foncière pour protéger les AAC (implication des personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE)
- Nouvelles sources de financement (taxe biodiversité, taxe sur les activités touristiques liées à l'eau...)
- Possibilité donnée de ne pas appliquer la Loi Warsman (écrêtement des pertes d'eau) dès lors que le service essuie un refus de mise en place de la télérelève (plus autres démarches de sanctions de type séquestre sur le matériel)

« Quelles évolutions apporter à la gouvernance de la gestion de l'eau ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Renforcer le rôle de la CLE comme Parlement de l'eau

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

- Associer la CLE dès l'amont de l'élaboration des documents de planification (ScoT, PLU), même si elle n'est pas personne publique associée
- Améliorer la représentativité de la CLE : niveau de représentation des EPCI, mode de désignation des élus, trouver un équilibre entre des membres (dont élus) « spécialistes » des sujets eau et des élus plutôt en charge de l'aménagement du territoire, rappeler les règles de déontologie (pour éviter les « conflits d'intérêt »), faire le lien avec les conseils de développement des EPCI, mobiliser des scientifiques (ex : conseil scientifique comme pour le comité de bassin), réfléchir aux modalités de l'association citoyenne
- Aménager ou conforter des espaces de coopération (inter-SAGE, inter-ScoT) voire de mutualisation entre CLE (ex : EPTB Sarthe) pour avoir des documents de SAGE et des avis cohérents (même si les SAGE sont adaptés à chaque territoire et n'ont pas tous le même niveau d'ambition), fonctionner avec un « chef de file »

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

- Sur l'amélioration de la représentativité de la CLE : pistes de réflexion : assouplir le mode de désignation des élus, sensibiliser les EPCI, l'AMF (aux enjeux eau, à l'approche intégrée du sujet eau dans la planification), si souhait d'ouverture aux citoyens : accompagnement à prévoir pour former à ces sujets complexes
 - Sur les espaces de coopération : cela nécessite une organisation en ce sens, moyens dans les SAGE, vigilance à ne pas avoir plus de réunions
- Exemple de difficulté : 1 Scot concerné par 5 SAGE avec des avis différents : piste de réflexion : une saisine conjointe des CLE en demandant un avis coordonné

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

- Prévoir que les CLE soient personnes publiques associées (PPA)
- Assouplir les modes de désignation des élus en CLE prévus par le code de l'environnement

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Intégrer les enjeux eau (petit cycle et grand cycle) en amont de la planification : comment prendre en compte les limites environnementales dans le projet de territoire ?

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

- Traduire dans les ScoT et les PLUi la prise en compte des limites environnementales (enjeux eau -quantitatifs et qualitatifs-, sols, trame verte et bleue,...), notamment via leur évaluation environnementale

(NB : jurisprudences récentes sur l'absence de prise en compte des limites environnementales dans des ScoT)

- Faire en sorte que la connaissance de ces limites soit un préalable à la planification, aux décisions d'aménager (ScoT, PLUi)

- Articuler petit cycle et grand cycle de l'eau

- Elaborer et mettre à jour les schémas AEP et assainissement en lien avec les PLUi : traiter du sujet des capacités d'infiltration, de la récupération des eaux de pluie adaptée aux enjeux du territoire concerné,... : conditionner la délivrance des permis de construire aux capacités AEP et assainissement

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

- Définition d'un cadre méthodologique pour la prise en compte des « limites environnementales » par les documents de planification tels que les ScoT (méthodologie, données à prendre en compte, échelle de travail,...)

- Disposer de la connaissance (terrain, sols, eau) préalablement à la planification : mobiliser/associer les CLE, des experts « eau » dans l'élaboration des documents d'urbanisme pour porter ces enjeux dès l'amont, utiliser les résultats des analyses HMUC,...

- Frein potentiel : les SAGE n'ont pas défini les limites environnementales du territoire concerné, même si des données y contribuent (ex : analyses HMUC,...)

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

- Conditionner les nouveaux aménagements, ouvertures à l'urbanisme, permis de construire... à une prise en compte des limites environnementales (quantité d'eau-AEP, assainissement, zones humides, ...)

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Renforcer la formation des élus aux enjeux eau
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? - Former tous les élus des EPCI et des communes aux enjeux de l'eau, pour favoriser une approche intégrée de ces enjeux dans la planification en particulier - Sensibiliser les élus aux enjeux eau, notamment dans les EPCI, pour les inciter à être membres des CLE - Intégrer dans la formation « eau » des élus les sujets suivants : lien amont/aval, rôle des différentes instances,... - Avoir une forme de compagnonnage entre élus déjà connaisseurs des sujets eau et nouveaux élus sur ces sujets au sein des CLE, pour assurer une continuité dans le temps, vu la technicité du sujet ; trouver un équilibre dans le renouvellement des élus désignés entre « anciens » et « nouveaux » - Assurer une transversalité entre élus des CLE et autres élus des collectivités, pour favoriser l'intégration des sujets eau dans les autres politiques sectorielles
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Aménager des espaces de coopération (inter-Sage, Scot, hors compétences réglementaires) : faire mieux sans augmenter le nombre de réunions (mutualisation à réfléchir)
- Récupération des eaux de pluies : cibler (par période, par secteur) plutôt que généraliser
- Articulation entre schéma AEP et assainissement et document d'urbanisme (SOCT - PLUI) : amélioration des diagnostics "terrain - sol - eau" pour mesurer la capacité d'infiltration des parcelles à urbaniser (préalable aux décisions d'aménagement)
- Les commissions locales de l'eau dans leur rôle de "parlement de l'eau" : désignation en tant que personne publique associée et lien renforcé avec les EPCI du territoire (participation, représentativité...)
- Assemblées citoyennes (par exemple au travers d'un tirage au sort)
- Formation des élus des commissions locales de l'eau (lien amont - aval, rôle des différentes instances...)

**« Comment parvenir à une meilleure gestion et anticipation des risques
(sécheresse / inondation) ? »**

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Zones humides

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Connaissance : imposer les inventaires zones humides dans les documents d'urbanisme, avec hiérarchisation des zones humides, en tenant compte des connaissances en matière de dégradation cumulée

Renforcer l'évitement

Capitaliser les RETEX en vue d'une harmonisation

Approche sur la restauration des zones humides à mener en concertation avec l'ensemble des acteurs, afin d'augmenter les surfaces de zones humides

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Trouver les zones de compensation avant les projets

Renouvellement des inventaires en fonction des évolutions réglementaires

Travail sur la temporalité des compensations et sur la structure porteuse des actions

Accentuer les financements de la politique de l'eau pour accompagner les politiques publiques sur les zones humides

A chaque projet, besoin de refaire les inventaires réglementaires

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Renforcer réglementation de suivi si compensation

Réexaminer le seuil de 1000m² dans le sens du renforcement

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Infiltration
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Atteindre les objectifs de qualité et quantité Stratégie d'ensemble et approche globale Travail en priorité sur les têtes de bassins versants Former / Informer les agriculteurs/aménageurs/constructeurs/particuliers/entreprises sur l'infiltration, et contrôle des réalisations Insister sur les gains cumulés en cas d'infiltration (dimensions des réseaux...)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Transcription des objectifs de désimperméabilisation/infiltration dans les documents de planification Cartographie des ruissellements Sensibilisation des particuliers et travail sur la mise en place d'une flore spécifique en fonction de la fonction de l'espace public et résiliente à la sécheresse et efficace pour l'infiltration Accompagnement financier dans le temps des agriculteurs vers des pratiques culturelles favorables à l'infiltration Connaissance de la localisation des réseaux
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :
Stockage (dans les sols, dans les réserves naturelles, dans les réserves anthropiques) et usages
DESCRIPTION
En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Ralentir le cycle de l'eau dans un objectif de préservation des milieux Analyse et prise en compte des usages et de leurs évolutions à l'échelle territoriale pour les volets économiques et environnementaux Mise en débat des usages de la ressource au sens large dans un projet de territoire (dont PTGE au regard des financements disponibles) Dans ce cadre, mettre en débat l'ensemble des solutions (dont le stockage dans les réserves naturelles ou anthropiques, anciennes carrières, anciennes pratiques...)
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER
Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Prendre en compte les études HMUC, et savoir mesurer Qualité de la mise en débat
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Communication / connaissance / sensibilisation : suivi des consommations en temps réel (cf compteur connecté), expliquer le rôle et le fonctionnement d'une infiltration efficace (par exemple, intérêt des noues dans les quartiers vus par les populations comme des "risques")
- Alignement de la gestion structurelle et de la gestion conjoncturelle pour une meilleure gouvernance et équilibre entre restrictions et anticipation
- Gestion structurelle de long terme (anticipation) : Solutions fondées sur la nature (prioriser les actions de protection et de restauration des têtes de bassin versant, protection des haies...), connaissance et suivi (par exemple attention renforcer sur l'abreuvement)
- Stratégie plans d'eau pour limiter les impacts sur l'hydrologie en période de basses eaux : législation plus stricte sur la création (seuil revu à la baisse), suppression des plans d'eau de loisirs laissés à l'abandon
- Stratégie de désimperméabilisation en milieu urbain (approche globale permettant de mettre en avant les enjeux auxquels la désimperméabilisation répond)
- Stratégie de curage (fossés communaux, agricoles) pour limiter les impacts des inondations

« Comment mobiliser le grand public ? »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Sensibiliser et impliquer les consommateurs sur leur responsabilité vis-à-vis de l'eau

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Sensibiliser et Impliquer le plus grand nombre sur sa responsabilité sur l'eau

L'objectif est de donner des clés de compréhension (sur l'impact des modes de production / distribution sur la ressource en eau, les différentiels de prix, ...) et inciter à la sobriété en eau :

- En mobilisant les outils adéquats sur les aspects quantitatifs et qualitatifs,
- Empreinte eau, Fresque de l'eau, « Aquascore » sur les produits de consommation, ...
- En utilisant des outils de communication permettant de toucher le plus grand nombre :
- La facture d'eau et les bulletins d'informations (qui pourraient regrouper + d'indicateurs y compris sur le « grand cycle » : le lieu du prélèvement et l'écosystème qui y est lié, l'impact du prélèvement sur le milieu, ...),
- Les différents canaux d'Information municipaux (bulletins / site internet / réseaux sociaux),
- Site internet et portail numérique complet
- En s'appuyant sur une campagne au niveau national avec un évènement type à développer « mois de l'eau, de la sobriété,... »
- En utilisant des outils de mesure des consommations en eau connectés

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

La difficulté d'accès aux outils disponibles

Un besoin de vigilance quant à la cohérence des informations entre les différentes politiques

Utiliser une sémantique adaptée au public visé

S'assurer de la solidité des informations transmises

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

- Harmonisation et cadrage national sur un outil de type « aquascore »

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

Généralisation d'instances durables de participation citoyenne

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

L'objectif est de remettre la culture de l'eau au cœur des préoccupations citoyennes.

Mise en place d'ateliers citoyens sur des démarches spécifiques et des structures plus pérennes à échelles adaptées en articulation avec la gouvernance existante, notamment :

- Intégrer dans les démarches PTGE des outils de participation citoyenne
- Intégrer des panels citoyens dans les instances de gouvernance existantes

Envisager un PTPE Projet de Territoire pour le Partage de l'Eau,

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Echelles de mise en œuvre à adapter en fonction des territoires / de l'objectif recherché (parfois échelle SAGE trop grande mais risque de descendre à un niveau trop petit du type commune)

S'assurer de bien définir les objectifs finaux et intermédiaires

S'assurer de la méthode de co-construction, de l'accompagnement adéquat et du respect d'une démarche ascendante

Faciliter le temps de mobilisation - implication (congrès solidaires et autres outils de ce type à développer)

Articuler l'engagement spécifique thématique avec l'engagement démocratique plus global (élections locales,...)

S'appuyer sur le tissu associatif et la mobilisation locale existante pour mettre en place les démarches

S'extraire de la culture institutionnelle descendante

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Réflexion sur élargissement des CLE à des panels de représentants citoyens

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE :

« Formation - acculturation » des élus, futurs élus aux enjeux de l'eau

DESCRIPTION

En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ?

Permettre une base de formation / connaissances des nouveaux élus (à voir via quel format / structure : une fiche descriptive pour le nouveau maire dans la newsletter de l'AMF)

Rappeler la transversalité de l'enjeu eau avec d'autres sujets (climat, sols...) et l'importance de la participation citoyenne : par exemple ouvrir ponctuellement les commissions thématiques pour susciter l'envie de mobilisation

Rendre visible les actions engagées avec une communication adaptée

Elargir l'acculturation transversale à l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (ex: savoir très concrètement comment l'eau circule sur mon territoire) à Services collectivités / Etat ; Agriculteurs...

CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER

Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ?

Diffusion d'une culture de l'eau indispensable

L'acculturation et la formation des acteurs locaux doit être adaptée et faite vis-à-vis des enjeux locaux liés à l'eau

SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Une déconnexion d'échelle à lever pour les élus municipaux et communautaires s'impliquant à l'échelle des SAGE :

Permettre à des élus communaux d'exercer des responsabilités GEMA

INTITULÉ DE L'ACTION PRIORITAIRE, DE LA BONNE PRATIQUE, DE LA DÉMARCHE : Sensibiliser et impliquer la jeunesse (enfants / ados / scolaires / étudiants) aux enjeux liés à l'eau
DESCRIPTION En quoi consiste l'action ? Quel est l'objectif ? Quelle est l'idée principale ? Quelle est la localisation ? Qui est le porteur ? Travailler sur l'intégration de l'enjeu eau et sa transversalité dans l'enseignement des futurs agriculteurs et aménageurs en les réancrant à leur territoire Travailler à la fois connaissance générale et pratique / connaissance du panorama des acteurs Impliquer la jeunesse dans les instances Prévoir une « année de l'eau » dans l'éducation nationale Mobilisation des aires d'éducation à l'environnement en liant les enfants aux enjeux environnementaux de leur territoire: exemple de « adopte une mare »
CONDITIONS DE REUSSITE / BLOCAGES A LEVER Quelles sont les facteurs clés de succès et les facteurs de blocage (en termes de financement, de gouvernance, autres...) ? Besoin d'aller sur le terrain avec les enfants / travailler sur l'expérience de l'eau / la ressentir Mobiliser les acteurs et associations ayant développé des compétences, par exemple : - Pour l'enseignement s'appuyer sur des modules travaillés par des acteurs existants (GRAINE) - Mobiliser les PNR / Classes « climat »
SI PERTINENT, TYPE D'AJUSTEMENT RÉGLEMENTAIRE NÉCESSAIRE Articuler avec les enjeux de responsabilité / sécurité pour les classes en extérieur en lien avec l'eau

Sujets complémentaires proposés (en complément des solutions d'actions Loire-Bretagne 2050)

- Les enfants et les adolescents protègent l'eau (action de sensibilisation, maison de la consommation et de l'environnement)
- S'appuyer sur le tissu associatif local existant (corps intermédiaire important)
- Améliorer la prise en compte de la gestion de l'eau dans l'enseignement agricole
- Structures durables de participation citoyenne

ANNEXE

Sélection de solutions d'action Loire-Bretagne 2050 mis à la disposition des sous-groupes thématiques dans le cadre de la conférence de l'eau dans les territoires

Comment assurer le financement de la politique de l'eau, en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur / solidarité de bassin) ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Conditionnalité	Conditionnalité des aides de l'agence de l'Eau à l'existence d'un contrat de bassin versant
	Conditionnalité des aides de la PAC avec obligations de résultat concernant l'état des sols
Fonds thématiques, budget général, partenariat public-privé	Création de fonds dédiés au développement de solutions sobres
	Création d'un Fonds national Eau alimenté par une part des factures eau, permettant de financer les travaux sur les réseaux et avec une péréquation nationale
	Financement des innovations technologiques avec des obligations de résultat couplées à des mesures d'impact
	Mobilisation du budget général des communes / EPCI pour financer la politique de l'eau / l'entretien des réseaux
	Partenariats public-privé pour acquérir et restaurer des zones humides
Paiements pour services environnementaux	Meilleure rémunération des mesures agroenvironnementales et de biodiversité mises en œuvre par les agriculteurs, et concertation sur ces mesures pour s'assurer qu'elles sont accessibles et compatibles avec les enjeux agricoles
	Mise en place d'un PSE pour les collectivités urbaines (solidarité urbain / rural)
	Quantification économique et rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs et les industriels, couplées à une taxe pollueur / payeur
	Rémunération pour services environnementaux aux agriculteurs notamment
Organisation	Création d'un organisme chargé de la gestion collective financières des efforts à réaliser
	Des échanges plus réguliers et la possibilité de transférer des financements entre différents organismes de gestion de l'eau, avec l'Etat comme strate de convergence (sur l'exemple du fonds vert, créer un fonds bleu ?)
	Plus de moyens pour les CLE, qui seraient reconnues comme des personnes publiques associées et deviendraient des « chambres » et non plus des « commissions » locales de l'eau, et qui incluraient au moins un représentant de SCOT chacune
	Programmation de travaux à 15 ans pour prévoir les budgets pour l'eau potable au niveau des communautés de communes
	Recrutements massifs pour animer les instances de concertation, renforcer leur rôle et leur poids (CLE)
	Simplification de l'accès aux financements : dossiers de candidature, durée et pérennité des financements (exemple : sur les pratiques agricoles type MAEC), territorialisation des cahiers des charges
	Un guichet unique à l'échelle du bassin pour la fiscalité de l'eau

Comment assurer le financement de la politique de l'eau, en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur / solidarité de bassin) ?

Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Solidarité	1% du budget alloué à l'aide des territoires les plus vulnérables
	Allocation de plus de moyens aux petits syndicats pour qu'ils puissent remonter les données
	Moyens accrus pour les structures GEMAPI
	Redistribution différente des moyens par les Agences de l'Eau dans un objectif de péréquation entre les territoires
	Rééquilibrage de la fiscalité villes / campagnes
	Sécurisation de moyens humains et financiers pour préserver et entretenir les milieux, par exemple en organisant des journées nationales de solidarité urbain / rural, en organisant des chantiers participatifs de bénévolat et des travaux d'intérêt général
	Sécuriser une ressource financière complémentaire pour les producteurs, via la rétribution des coûts induits par les démarche qui intègrent l'environnement dans la production des produits alimentaires (système des PSE ou ajustement du prix de vente final par exemple) ou encore via la création de filières assurant des débouchés territoriaux aux agriculteurs
Tarification et fiscalité	Comptabilisation des eaux usées individualisée avec une tarification différenciée
	Fiscalité eau, sur le modèle de la TVA : une TV'eau, visible pour le consommateur
	Généralisation des compteurs intelligents, avec du 100% télérelève pour un prix de l'eau incitatif et adapté à la composition des ménages et des activités
	Harmonisation du prix de l'eau à l'échelle régionale
	Incitations fiscales pour permettre aux entreprises de contribuer à des travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable dont elles dépendent en ayant en retour des compensations fiscales
	Introduction d'une redevance eaux pluviales, qui doit devenir une compétence à part entière
	Nécessité d'avoir une meilleure connaissance de la valeur économique de l'eau utilisée
	Prestations de télérelève tarifées plus cher pour les gros consommateurs
	Renforcement de la taxe GEMAPI
	Tarification intégrant des primes à l'excellence
	Tarification progressive et incitative voire dissuasive sur l'AEP
	Tarification saisonnière
	Un pilotage de la production agricole adapté à la structuration urbaine du territoire : une agriculture de proximité, et un outil de gestion fiscale du foncier pour repenser la valeur des terrains périurbains et préserver des zones de culture
	Sobriété sur tous les usages (même priorités) : via une tarification progressive voire des quotas de prélèvements pour chaque branche économique, adaptés régulièrement et avec un suivi

Quelles évolutions apporter à la gouvernance de la gestion de l'eau ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Adaptation des pratiques / des outils	Des contrats territoriaux plus transversaux et sur des durées plus longues, avec des intercontrats à l'échelle de l'ensemble du bassin permettant de tester des idées avant de rédiger les nouveaux contrats
Sensibilisation	Meilleure formation des élus aux enjeux de l'eau et aux questions juridiques, meilleure protection juridique pour donner envie à des citoyens de s'engager (aujourd'hui un élu engage sa responsabilité civique personnelle dès qu'il prend une décision ou signe un document)
	Pédagogie et jeux de rôle pour aider les participants aux instances à se mettre dans la position d'autres groupes d'intérêt et comprendre l'impératif de solidarité
Contrôle	Augmentation des capacités de traitement administratif des situations de non-conformité / illégalité
Réglementation	Accélération de la protection des zones humides, boisées etc, dans les documents d'urbanisme, les plans de gestion durable et les chartes forestières (réglementation + financements)
	Des SAGE plus prescriptifs qu'aujourd'hui (voire opposables) pour obtenir des effets plus marqués
	Harmonisation des réglementations étatiques (arrêtés-cadres) sur les usages non essentiels
	L'avis des MRAE (missions régionales d'autorité environnementale) est rendu opposable dans les documents d'urbanisme
	Les SRADDET fixent des objectifs beaucoup plus larges qu'aujourd'hui
	Normes réglementaires exigeantes, stables, adaptées au territoire : le Parlement de l'eau se saisit et négocie certaines normes avec l'Etat
	Principe de gestion d'équité et de neutralité inscrits dans le droit de l'environnement : les décisions sont non négociables et on ne peut pas y déroger
	Réinterroger la hiérarchisation des usages dans la loi
Cohérence des politiques publiques	Avis conforme des SAGE rendu nécessaire pour les projets économiques
	Documents d'urbanisme : intégration d'un volet relatif à la consommation d'eau dans les études d'impact, introduction de la récupération des eaux de pluie comme une obligation réglementaire, protection des milieux au centre
	Inventaires de terrain plus ciblés au travers des documents d'urbanisme pour prioriser les zones et fonctionnalités à préserver (favoriser les zones de perméabilité, protection des zones humides et des zones d'expansion de crues...)
	Modification des périmètres des SCOT pour qu'ils rejoignent les SDAGE et prennent en compte les enjeux de manière transversale (nature, eau, urbanisme), tout en tenant compte des bassins de vie
	Planification étatique mettant l'eau au centre, notamment via la PPE (planification pluriannuelle de l'énergie)
	Plus de moyens pour les CLE, qui seraient reconnues comme des personnes publiques associées et deviendraient des « chambres » et non plus des « commissions » locales de l'eau, et qui incluraient au moins un représentant de SCOT chacune
	Traiter les différents enjeux environnementaux en transversalité : lier les dispositifs carbone, eau, PAT, agricoles... => Via des AAP transversaux, et des projets et porteurs de projets transversaux aussi

(suite)

Quelles évolutions apporter à la gouvernance de la gestion de l'eau ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Modalités d'organisation / représentation	Constitution de Comités de bassin plus représentatifs des différentes catégories de parties prenantes
	Création d'un organisme chargé du « dé-remembrement » et du « dé-drainage »
	Création d'assemblées citoyennes rassemblant élus, techniciens, citoyens, usagers et scientifiques pour prendre des décisions collectives éclairées
Modalités d'organisation / représentation (suite)	Création de collectivités de bassin versant qui puissent porter l'intégralité de la compétence eau, avec une fiscalité dédiée
	Création d'un conservatoire de l'eau, du littoral et des rivières pour faciliter la maîtrise foncière
	Création d'un organisme de gestion commune des infrastructures agroécologiques
	Doter les CLE d'une autonomie financière et décisionnelle et d'une plus grande lisibilité administrative
	Généralisation des ateliers citoyens à l'échelle des SAGE (à côté des CLE)
	Intégration plus importante de la SAFER parmi les acteurs de l'eau
	Lien renforcé entre les CLE et les EPCI pour décliner ces objectifs
	Ouvrir les organismes de gestion et les chambres d'agriculture au monde associatif
	Rémunération de la participation aux instances
	Renforcement du rôle des comités de Bassin avec plus de poids donné à l'amont
	Simplification des strates de gouvernance pour la gestion de l'eau ?
	Systématisation des EPTB pour davantage de cohérence avec les EPCI et les bassins versants
	Un outil de gouvernance supra-bassin pour prendre en compte les enjeux supranationaux, car certains leviers impliquent des externalités supranationales (PAC, exportations et importations...)

Comment parvenir à la réduction des pollutions, en passant d'une logique curative à une démarche préventive dans les suites du lancement de la feuille de route captage ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Adaptation des pratiques	Modification de l'assolement agricole pour utiliser moins d'eau à l'échelle du bassin versant et avoir zéro intrant - agriculture de conservation et agroécologie
	Utilisation de substituts aux produits phytosanitaires
Foncier	Utilisation de la préemption foncière (outils type périmètre de protection des espaces agricoles et naturels) sur les zones de captage
	Droit de préemption des collectivités pour des objectifs de restauration écologique
	Échanges de terres, synergies entre agriculteurs, notamment sur les aires d'alimentation de captages
Information	Organisation de réunions d'information plus fréquentes sur les pollutions et les captages prioritaires au niveau de la région (DREAL), devant porter sur les résultats et plus seulement sur les moyens et être transparentes
Réglementation	Interdiction de la production, de la vente et de l'utilisation de tous les xénobiotiques et pesticides au niveau européen
	Sanctuarisation des périmètres d'alimentation en eau potable
	Suppression des plans d'eau irréguliers
Cohérence des politiques publiques	Accélération des solutions fondées sur la nature : documents d'urbanisme (servitudes, OAP), extension de la notion d'utilité publique à l'infiltration, politique d'acquisition foncière pour la puissance publique combinant la propriété des rives et des fonds
	Accompagnement des changements de modèle agricoles avec un nouveau contrat de société et davantage de moyens humains et financiers
	Adoption de labels et de marchés réservés d'achat public pour favoriser les filières d'alimentation durable (eg. restauration scolaire), et pour donner une valeur ajoutée supplémentaire aux pratiques vertueuses
	Conditionnalité des aides de la PAC avec obligations de résultat concernant l'état des sols
	Meilleure protection des périmètres de captage pour éviter les pollutions supplémentaires sur ces zones : outils fonciers, meilleure connaissance et traçage des intrants, filtration fine
	PAC transformée pour un rééquilibrage massif vers des agricultures plus respectueuses de l'environnement (éco-conditionnalité), et protégeant les aménités des paysages, les fonctionnalités des sols, les enjeux de l'eau, meilleur accompagnement de groupement d'agriculteurs (volontariat) et aides massifiées pour les MAEC avec des exigences claires dès le départ et stables dans le temps ; structuration des filières bois-énergie (pour la gestion des haies) et chanvre (pour l'isolation) ; limitation des importations et responsabilisation de chaque citoyen sur les modèles alimentaires
	Permettre aux agriculteurs qui ont de bonnes pratiques de trouver des débouchés ancrés territorialement grâce à la relocalisation des filières et l'éducation renforcée sur les consommations alimentaires (PAT)
	Réfléchir à des logiques de labels pour créer une émulation collective sur des villes et territoires économes et valoriser les bonnes pratiques

(suite)

Comment parvenir à la réduction des pollutions, en passant d'une logique curative à une démarche préventive dans les suites du lancement de la feuille de route captage ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Solutions fondées sur la nature	Agroécologie et généralisation des plantes auxiliaires
	Protection généralisée des zones humides
Technologie et connaissance	Développement d'exploitations intelligentes et d'une agriculture de précision, avec des drones pour une irrigation optimisée, des photos aériennes de la biomasse, un pilotage des zones phyto, une carte des potentiels rendements, des techniques de contrôle des fertilisants des sols
	Technologies de traitement des micropolluants : microfiltration / charbon et pour la conchyliculture, filtration renforcée dans les bassins (solutions curatives)
	Utilisation de techniques, cartographies de précision et modélisation 3D, du territoire au bassin versant, pour identifier où remettre les haies, les talus, l'état des zones humides, etc.

Quel partage de la ressource, et comment prévenir et résoudre les conflits d'usages avec une anticipation des tensions qui vont augmenter en lien avec le changement climatique ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Adaptation des pratiques	Adoption de plans de sobriété hydrique dans toutes les entreprises et remontée de données sur la gestion des périodes de sécheresse, afin de permettre un pilotage anticipé des restrictions appuyé sur une bonne connaissance des impacts sur les milieux
	Gestion collective et mutualisée de quotas de consommation d'eau par filières alimentaires pour lever les barrières à l'entrée pour de nouvelles cultures (maraîchage, bio)
	Mettre en place des accords de partage temporel entre les usagers ou les gestionnaires des ouvrages, à des échelles pouvant être variables selon les territoires, avec des logiques possibles de compensation
	Modification de l'assolement agricole pour utiliser moins d'eau à l'échelle du bassin versant et avoir zéro intrant - agriculture de conservation et agroécologie
Cohérence des politiques publiques	Adoption de labels et de marchés réservés d'achat public pour favoriser les filières d'alimentation durable (eg. restauration scolaire), et pour donner une valeur ajoutée supplémentaire aux pratiques vertueuses
	Documents d'urbanisme : intégration d'un volet relatif à la consommation d'eau dans les études d'impact, introduction de la récupération des eaux de pluie comme une obligation réglementaire, protection des milieux au centre
	Imposer dans les documents d'urbanisme la récupération des eaux de pluie comme une obligation réglementaire
	Infiltration de l'eau comme priorité des politiques publiques d'aménagement du territoire, à la ville comme à la campagne
	Intégration de l'impératif de sobriété dans les formations aux métiers de l'eau et de l'agriculture et dans les cursus scolaires jusqu'au cycle supérieur
	Modification des normes de construction des bâtiments (et de production des produits domestiques) pour consommer moins d'eau
	Sobriété foncière pour arrêter d'artificialiser des espaces naturels dès le départ
Ouvrages de stockage et infrastructures	Création de stockages pour du soutien d'étiage ?
	Gestion intelligente des interconnexions
	Optimisation de la captation des eaux excédentaires en hiver
	Optimisation du stockage en eau : utilisation de l'eau de surface pour réalimenter les nappes
	Partage d'ouvrages de stockage pour différents usages, relevant du domaine public ?
Réglementation	Durcissement de la norme juridique, notamment concernant les seuils de prélèvement de l'eau
	Equipements sanitaires économes (ex. toilettes sèches) via des normes de construction (RT) plus strictes intégrant des objectifs d'économies d'eau
	Suppression des plans d'eau irréguliers
	Systématisation de la REUT avec une évolution du cadre réglementaire

(suite)

Quel partage de la ressource, et comment prévenir et résoudre les conflits d'usages avec une anticipation des tensions qui vont augmenter en lien avec le changement climatique ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Solutions fondées sur la nature	Déploiement du ZAN, désimperméabilisation (parking, ZA) généralisée
	Obligation de transformer les peupleraies en zones humides
	Suppression des drainages, dédrainage pour favoriser l'infiltration et les zones humides
Technologie et connaissance	Amélioration de la génétique pour développer des cultures et des essences moins consommatrices d'eau
	Des technologies plus efficaces de réparation et de détection de fuites sur les réseaux
	Développement d'exploitations intelligentes et d'une agriculture de précision, avec des drones pour une irrigation optimisée, des photos aériennes de la biomasse, un pilotage des zones phyto, une carte des potentiels rendements, des techniques de contrôle des fertilisants des sols
	Facilitation de la modélisation des effets du changement climatique pour avoir une vision partagée de l'adaptation et donc une meilleure gouvernance et un meilleur pilotage par la connaissance, et être capables de prioriser les usages en fonction
	Gestion technique centralisée pour les étangs : via des capteurs, des drones, des satellites (mesure de l'évaporation...)
	Recharge artificielle des nappes
	Sondes sur les têtes de bassin pour suivre l'eau stockée dans les compartiments naturels
	Surveillance par moyens satellites du remplissage des piscines et du vidange des étangs
	Systématisation des circuits fermés pour les gros consommateurs (industriels, piscine collective) : repotabiliser l'eau pour la reconsommer sur place
	Technologies de dessalinisation de l'eau de mer
	Utilisation de technologies pour limiter l'évaporation des plans d'eau : des billes les recouvrant par exemple

Comment mobiliser le grand public ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Accès à l'information	Création d'un portail unique de l'eau simple et ergonomique, accessible à tous, et donnant la possibilité de zoomer sur les territoires
	Mise en place d'outils de consultation numérique pour faciliter la gouvernance, la participation et la diffusion d'informations
	Partage de données objectivées, diffusées (portage Région)
	Utilisation des factures d'eau et des bulletins municipaux pour donner des éléments de compréhension et d'information (facture au litre)
Communication	Campagnes de mobilisation auprès des industriels, collectivités, agriculteurs, etc, avec des kits de communication et en s'appuyant sur l'ADEME, les Agences de l'eau, la presse... pour être au plus près des usagers
	Préparation des populations aux épisodes d'inondation (culture du risque) via des campagnes de communication étatiques et une animation sur le terrain
Formation	Meilleure formation des élus aux enjeux de l'eau et aux questions juridiques, meilleure protection juridique pour donner envie à des citoyens de s'engager (aujourd'hui un élu engage sa responsabilité civique personnelle dès qu'il prend une décision ou signe un document)
Participation	Développement des sciences participatives avec les riverains : expériences d'observation de la ressource
	Généralisation des ateliers citoyens à l'échelle des SAGE (à côté des CLE)
Sensibilisation	Accélération de la diffusion de l'information sur les restrictions d'usages pour responsabiliser chaque usager dans ses décisions
	Mise en place d'un aquascore portant à la fois sur la qualité et la quantité
	Pédagogie sur le cycle de l'eau auprès du grand public : mise en ligne d'un outil interactif et vulgarisé de modélisation en temps réel de ce cycle de l'eau sur le bassin
	Plus de visibilité donnée à l'empreinte eau : aquascore / labels
	Rendre le citoyen acteur de la préservation, via une acculturation à la responsabilité individuelle à protéger les milieux
	Sensibilisation des consommateurs sur l'empreinte eau, les modes de production et le nécessaire changement de modèle alimentaire pour les inciter à consommer non seulement local mais aussi sobre (= faible empreinte eau), en leur donnant les clés de compréhension (labels par exemple), voire en jouant sur les différentiels de prix
	Utilisation d'outils interactifs et largement diffusés de calcul de l'empreinte eau

Comment parvenir à une meilleure gestion et anticipation des risques (sécheresse / inondation) ?	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Cohérence des politiques publiques	Imposer dans les documents d'urbanisme la récupération des eaux de pluie comme une obligation réglementaire
	Infiltration de l'eau comme priorité des politiques publiques d'aménagement du territoire, à la ville comme à la campagne
	Modification des périmètres des SCOT pour qu'ils rejoignent les SDAGE et prennent en compte les enjeux de manière transversale (nature, eau, urbanisme), tout en tenant compte des bassins de vie
	Sobriété foncière pour arrêter d'artificialiser des espaces naturels dès le départ
Communication / sensibilisation	Accélération de la diffusion de l'information sur les restrictions d'usages pour responsabiliser chaque usager dans ses décisions
	Préparation des populations aux épisodes d'inondation (culture du risque) via des campagnes de communication étatiques et une animation sur le terrain
Réglementation	Adoption de plans de sobriété hydrique dans toutes les entreprises et remontée de données sur la gestion des périodes de sécheresse, afin de permettre un pilotage anticipé des restrictions appuyé sur une bonne connaissance des impacts sur les milieux
	Durcissement de la norme juridique, notamment concernant les seuils de prélèvement de l'eau
Solutions fondées sur la nature	Déploiement du ZAN, désimperméabilisation (parking, ZA) généralisée
	Désimperméabilisation des espaces publics urbains
	Obligation de transformer les peupleraies en zones humides
	Suppression des drainages, dédrainage pour favoriser l'infiltration et les zones humides
Technologie et connaissance	Automatisation de la gestion de la sécheresse (quantitative et qualitative – dilution) : usage de l'IA, automatisation des coupures d'eau, arrêtés sécheresse
	Des outils cartographiques sur le ruissellement pour mieux anticiper les risques d'inondation et alerter les personnes
	Mise en place de système d'alarmes individuels avec des alertes sur la quantité et la qualité en cas de dépassement
	Sondes sur les têtes de bassin pour suivre l'eau stockée dans les compartiments naturels
	Surveillance par moyens satellites du remplissage des piscines et de la vidange des étangs

Terre - mer	
Typologie d'action	Solutions d'actions (extraites de la démarche Loire-Bretagne 2050)
Réglementation	Hausse des exigences quant aux micropolluants : microfiltration / charbon pour l'AEP et filtration renforcée dans les bassins pour la conchyliculture (solutions curatives)
Accompagnement	Investissements priorités pour la mise au norme des stations d'épuration et le renouvellement des réseaux et des infrastructures, optimisation de la gestion des eaux pluviales (réseaux séparés) pour une meilleure solidarité terre / mer
Technologie	Optimisation de la gestion des eaux pluviales (réseaux séparatifs) pour une meilleure solidarité terre / mer
Information	Partage de l'information sur le lien terre / mer (ex. ARS, EPCI, gestionnaires de réseaux, conchyliculteurs...)